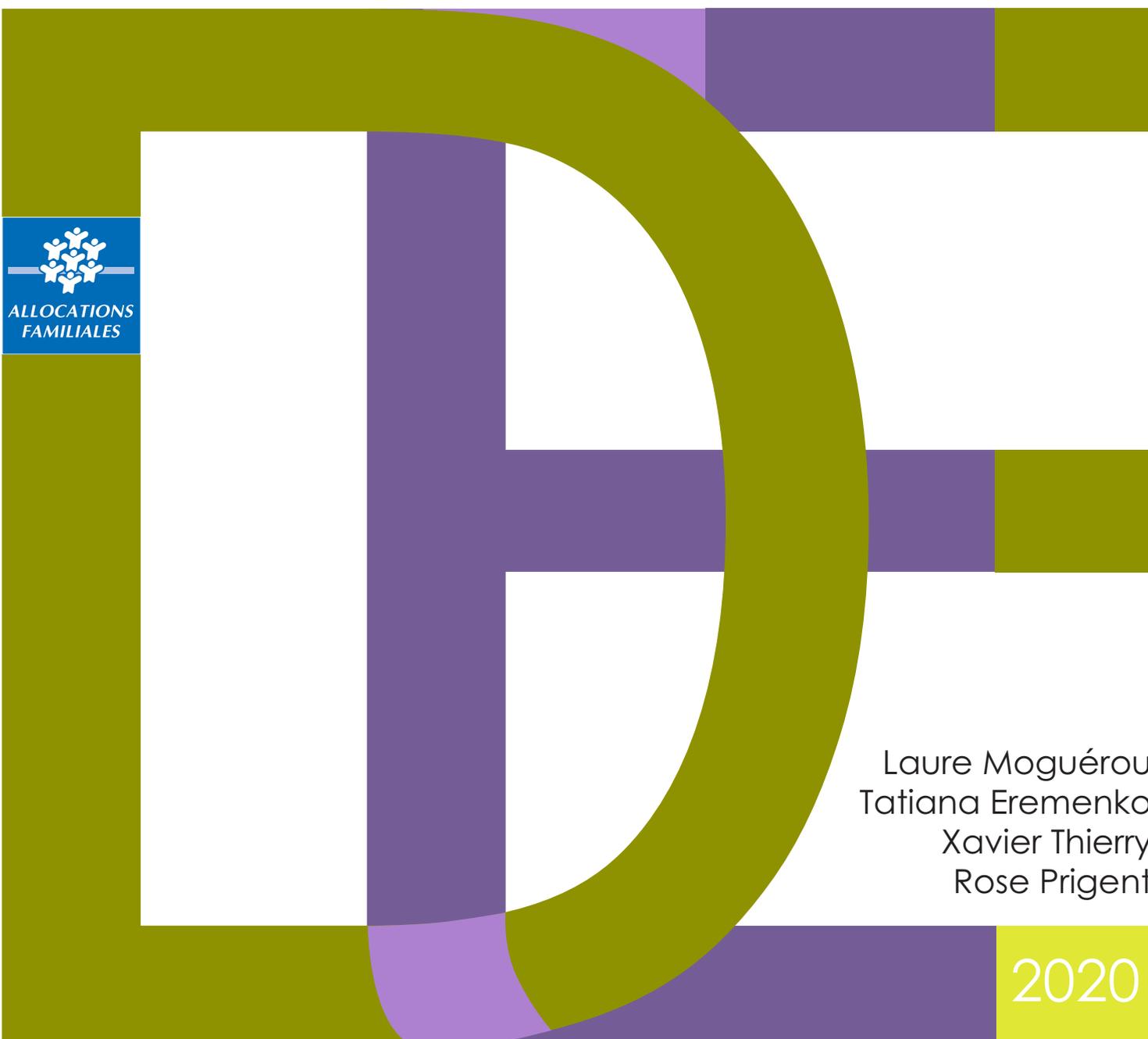


Monoparentalité et précarité 4/4

Profils, parcours et expériences
des familles monoparentales immigrées

Institut national d'études démographiques (Ined)



Laure Moguérrou
Tatiana Eremenko
Xavier Thierry
Rose Prigent

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS	5
SYNTHÈSE	7
1. OBJECTIFS GÉNÉRAUX DU PROJET	11
2. ÉTAT DES CONNAISSANCES	12
2.1 QUELS LIENS ENTRE MONOPARENTALITÉ ET MIGRATION INTERNATIONALE ?	13
2.1.1 Les familles monoparentales	13
2.1.2 Les familles immigrées	15
2.1.3 La formation des familles monoparentales dans le contexte migratoire	16
2.2 QUELS LIENS ENTRE MIGRATION, MONOPARENTALITÉ ET PRÉCARITÉ ?	17
2.2.1 Monoparentalité et précarité	17
2.2.2 Immigration et précarité	18
2.2.3 Monoparentalité, immigration et précarité	18
3. CONCEPTS, DEFINITIONS ET DONNÉES	19
3.1 CONCEPTS ET DÉFINITIONS	19
3.1.1 Structures familiales	19
3.1.2 Parcours migratoires	20
3.2 ENQUÊTE EFL	22
3.2.1 Informations recueillies dans le questionnaire EAR	22
3.2.2 Informations recueillies dans le questionnaire EFL	23
3.2.3 Champ de l'analyse et populations cibles	23
3.3 ENQUÊTE TEO	24
3.3.1 Informations recueillies dans le questionnaire TeO	24
3.3.2 Champ de l'analyse et populations cibles	25
4. PORTRAIT DES FAMILLES MONOPARENTALES	27
4.1 CARACTÉRISTIQUES SOCIODÉMOGRAPHIQUES DES FEMMES	27
4.1.1 Prévalence de la monoparentalité	27

4.1.2 Age des femmes seules avec enfant(s)	28
4.1.3 Durée de résidence en France	28
4.1.4 Diplômes	29
4.2 IMPACTS DU STATUT MIGRATOIRE	30
4.2.1 Caractéristiques individuelles	30
4.2.2 Caractéristiques des foyers	32
4.3 IMPACTS DES ORIGINES MIGRATOIRES	35
4.3.1 Un décryptage simplifié des différences	35
4.3.2 Les familles monoparentales originaires d'Europe ou d'Asie semblables « à la moyenne »	36
4.3.3 Les immigrées d'Afrique Subsaharienne : de jeunes mères célibataires	37
4.3.4 Les familles algériennes : de larges parentés	37
5. CONDITIONS DE VIE DES FAMILLES MONOPARENTALES	38
<hr/>	
5.1 SITUATION DES MÈRES IMMIGRÉES SEULES SUR LE MARCHÉ DE L'EMPLOI	38
5.1.1 Plus enclines à travailler mais dans des conditions peu favorables	38
5.1.2 Conditions de travail : une organisation du temps plus classique, mais davantage subie	41
5.1.3 Des revenus plus modestes et plus divers dans l'origine des montants	42
5.1.4 Versement plus fréquent de l'aide à des membres extérieurs au ménage	44
5.1.5 Des conditions de vie négativement perçues	45
5.2 CONDITIONS DE VIE	45
5.2.1 Des charges locatives plus élevées ?	45
5.2.2 Des logements moins confortables et moins équipés	47
5.2.3 Expérience de la précarité résidentielle	48
6. CONCLUSION	49
<hr/>	

7. ANNEXES	50
7.1 LES MÈRES IMMIGRÉES EN COUPLE NON COHABITANT : DES SITUATIONS TRANSITOIRES DANS LA MIGRATION ET DANS LA CONJUGALITÉ	50
7.2 LES PÈRES IMMIGRÉS EN SITUATION MONOPARENTALE : UNE SITUATION ARRIVANT PLUS TARDIVEMENT DANS LE COURS DE LA VIE CONJUGALE	54
BIBLIOGRAPHIE	59
LISTE DES ILLUSTRATIONS	62
LISTE DES TABLEAUX	62
LISTE DES FIGURES	63

AVANT-PROPOS

En lançant de premiers travaux dans les années 1980 et 1990, la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) a été parmi les premières institutions publiques à s'intéresser à la recherche sur les familles monoparentales, entendues, au sens de l'Insee, comme un parent vivant sans conjoint avec un ou plusieurs enfants. La situation de monoparentalité fait suite selon les cas à un veuvage, une maternité célibataire ou encore, dans les trois quarts des cas, une rupture d'union. Aujourd'hui, 23 % des familles sont monoparentales, d'après les données du recensement 2015. Ce nombre a plus que doublé depuis le début des années 1980, en lien avec l'accroissement des séparations et des divorces de couples avec enfant(s).

La contribution de la Cnaf à la recherche sur la monoparentalité tient à la fois à l'intérêt propre que la Cnaf porte aux recherches portant sur l'évolution des structures familiales et au fait que les Caf sont les organismes chargés de verser plusieurs prestations spécifiques aux familles monoparentales : l'allocation de soutien familiale (ASF, créée au départ pour les familles d'orphelins) et l'allocation de parent isolé [API devenue revenu de solidarité active (RSA) majoré en 2009]. Les Caf peuvent également assurer, en fonction des accords locaux avec les Départements, l'accompagnement social des chef.fe.s de familles monoparentales bénéficiant du RSA majoré.

Les familles monoparentales sont particulièrement concernées par la précarité : 34,9 % d'entre elles, soit deux millions de personnes, disposent de revenus inférieurs au seuil de pauvreté à 60 % du revenu médian, contre 11,8 % des personnes vivant en couple. Elles sont aussi 27 % à être touchées par la pauvreté en conditions de vie. En effet, la monoparentalité, dans nombre de cas, se cumule avec des facteurs dits de « vulnérabilité » : jeunesse du parent, faible niveau de formation, faible revenu, risque accru de chômage et de précarité de l'emploi.

Dans ce contexte, la Cnaf a lancé en 2014 un appel à projets de recherches (APR) invitant à investiguer les relations entre monoparentalité et précarité, en travaillant sur la caractérisation des familles monoparentales, sur leur vécu quotidien et celui de leurs enfants ainsi que sur le rôle des proches et de la solidarité familiale.

Quatre recherches ont été menées entre 2014 et 2017 dans le cadre de cet APR :

- « Qui nourrit, qui doit ou devrait nourrir l'enfant ? Mères seules, pères absents et précarité à la Martinique » (Centre de recherches sur les pouvoirs locaux dans la Caraïbe, CNRS) ;
- « Monoparentalité et précarité : la situation des familles sans logement » (Observatoire du Samu social) ;
- « L'enfant en compte. Monoparentalité, parenté pratique et circulation des enfants dans la pauvreté » (Centre de recherches sociologiques et politiques de Paris, Université Paris 8 Vincennes Saint-Denis) ;
- « Profils, parcours et expériences des familles monoparentales immigrées » (Institut national des études démographiques).

Ces recherches ont fait l'objet en 2018 d'un dossier thématique « Vivre la monoparentalité en situation de précarité » dans la *Revue des politiques familiales et sociales*, n° 127, accessible en ligne dans la rubrique Publications du site Caf.fr. Les rapports de ces recherches sont publiés fin 2019, début 2020 en intégralité dans quatre numéros successifs de la collection des documents de travail de la Cnaf, les *Dossiers d'études*.

Ces différents éclairages donnent à voir des familles monoparentales précaires tout à la fois plurielles et confrontées à des expériences de vie quotidienne qui, bien souvent, se rejoignent. On retrouve pour chacune de ces familles, et particulièrement pour les mères, des arrangements pratiques autour des enfants avec le père, la parentèle et particulièrement les grands-mères, les institutions et « la débrouille », pour assumer le fait d'élever seule un enfant.

S'agissant de la recherche dont le présent Dossier d'études expose les résultats, elle s'inscrit dans un contexte d'augmentation et de renouvellement de la population immigrée en France depuis le milieu des années 1990 sous deux aspects : diversification des origines (provenance croissante des pays d'Afrique subsaharienne, d'Asie ou d'Amérique et moindre proportion de l'Europe du Sud, du Maghreb et de Turquie) et féminisation des flux d'arrivées (augmentation du nombre de femmes qui constituent désormais la majorité des immigrés en France, avec une proportion plus importante de migrations relevant de « projets autonomes », à rebours du cadre du regroupement familial où l'homme précède son épouse et ses enfants).

À partir de l'exploitation croisée inédite de données issues de trois grandes enquêtes statistiques – l'Enquête Famille et Logements (EFL, Insee 2011), l'Enquête Trajectoires et Origines (TeO, Ined/Insee, 2008-2009) et l'Étude longitudinale française depuis l'enfance (Elfe, Ined/Inserm, 2011-2012) – la recherche de l'Ined fournit un cadrage statistique global sur les familles monoparentales immigrées en décrivant leurs caractéristiques socio-économiques (emploi, ressources financières, logement) et la diversité des parcours menant à la monoparentalité en contexte migratoire. La perspective comparative adoptée permet de montrer en quoi, au regard de tous ces aspects, les familles monoparentales immigrées se distinguent ou non des autres types de familles et des populations non-immigrées.

Clémence Helfter

Chargée de recherche et d'évaluation

Direction des statistiques, des études et de la recherche (DSER)
de la Caisse nationale des Allocations familiales (Cnaf)

Département de la recherche, des études et de la valorisation scientifique
clemence.helfter@cnaf.fr

SYNTHÈSE

Objet de la recherche

Cette recherche fournit un cadrage statistique global sur les familles monoparentales immigrées en décrivant leurs caractéristiques socio-économiques (emploi, ressources financières, logement) et la diversité des parcours menant à la monoparentalité en contexte migratoire. La perspective comparative adoptée montre en quoi, au regard de ces aspects, les familles monoparentales immigrées se distinguent ou non des autres types de familles et des populations non-immigrées.

Ces travaux s'inscrivent dans un contexte d'augmentation et de renouvellement de la population immigrée en France depuis le milieu des années 1990 sous deux aspects : diversification des origines (provenance croissante des pays d'Afrique subsaharienne, d'Asie ou d'Amérique et moindre proportion de l'Europe du Sud, du Maghreb et de Turquie) et féminisation des flux d'arrivées (augmentation du nombre de femmes qui constituent désormais la majorité des immigrés en France, avec une proportion plus importante de migrations relevant de « projets autonomes », à rebours du cadre du regroupement familial où l'homme précède son épouse et ses enfants).

Méthodologie

D'un point de vue méthodologique, l'étude procède de l'exploitation croisée inédite de données issues de trois grandes enquêtes statistiques :

- l'enquête Famille et Logements (EFL, Insee 2011),
- l'enquête Trajectoires et Origines (TeO, Ined/Insee, 2008-2009)
- l'étude longitudinale française depuis l'enfance (Elfe, Ined/Inserm, 2011-2012).

L'enquête EFL repose sur un questionnaire auto-administré auprès de 349 000 personnes âgées de 18 ans et plus vivant en France métropolitaine, tirées au sort lors de l'enquête de recensement de 2011.

L'enquête TeO aborde de manière plus approfondie les questions d'immigration et d'intégration en interrogeant les personnes âgées 18-59 ans vivant en France métropolitaine, avec une sur-représentation des personnes issues de l'immigration.

Enfin, l'enquête Elfe s'appuie sur un échantillon de 18 000 enfants nés en 2011 en France métropolitaine suivis depuis la naissance, avec des données collectées en maternité lors d'une première vague en face-à-face, puis d'enquêtes téléphoniques réalisées aux 2 mois et 1 an de l'enfant.

Les familles monoparentales immigrées sont majoritairement formées en France, donc après la migration, et se caractérisent par des configurations spécifiques : nuptialité fréquente, fécondité précoce, familles plus nombreuses et enfants plus jeunes, précarité plus importante, difficultés accrues d'accès à l'emploi, revenus plus modestes et plus divers dans l'origine des montants, précarité plus forte des conditions de logement. Les analyses étayent le fait que les mères seules immigrées

ont des conditions de vie plus difficiles que leurs homologues non-immigrées, désavantage qui résulte en partie d'attributs socioéconomiques spécifiques mais qui sont aussi celles que connaissent en général les immigrées vivant en France, du fait notamment de la persistance de barrières symboliques, de nature discriminatoire ou non, dans l'accès au marché du travail notamment.

Proportion

Parmi l'ensemble des familles, la part des femmes immigrées en situation de monoparentalité diffère peu de celle des non-immigrées (17 %) mais elle est le double parmi les familles de nouveau-nés (13 % *versus* 6 %), sachant que l'origine nationale des femmes immigrées génère des écarts importants : les femmes originaires d'Asie sont moins susceptibles d'être mères seules que les autres femmes (respectivement 10 % et 4 % selon le champ) ; les femmes venues d'Afrique subsaharienne semblent particulièrement concernées (35 % d'entre elles vivent seules avec leurs enfants, quel que soit leur âge ; cette proportion atteint 26 % parmi les familles de nouveau-nés) ; la fréquence de la monoparentalité chez les femmes venues du Maghreb est faible parmi les familles de nouveau-nés (4 %) mais s'approche de celle observée pour l'ensemble des immigrées lorsque l'on considère toutes les familles (17 %) et elle reste légèrement plus faible que la moyenne parmi les ressortissantes européennes (respectivement 13 % et 8 %).

Origine de la monoparentalité

Les profils de mères seules en France se sont progressivement transformés : composés largement de « mères-filles » (jeunes mères n'ayant jamais été mariées) et de veuves par le passé, les mères de familles monoparentales comptent désormais majoritairement des femmes séparées ou divorcées. Si la majorité des familles de mères immigrées seules se sont aussi formées suite à une séparation (73 %), elles comptent davantage de mères ayant eu un enfant hors union (18 %) et de mères dont le conjoint est décédé (9 %). Par ailleurs, les immigrées seules sont en moyenne devenues mères à des âges plus jeunes. Ainsi par exemple, la naissance de leur premier enfant est intervenue avant 22 ans pour 31 % d'entre elles, contre 27 % des mères seules non-immigrées. Fécondité précoce et nuptialité fréquente spécifient donc les mères seules immigrées en comparaison de leurs homologues non-immigrées, et plus encore pour certains courants migratoires : ainsi 35 % des femmes seules Subsahariennes ont donné naissance à leur premier enfant hors de toute union cohabitante contre 9 % pour les Maghrébines.

Articulation entre monoparentalité et migration

Il apparaît que parmi les femmes immigrées en situation de monoparentalité, 35 % ont eu leur premier enfant avant la migration, les deux tiers d'entre elles ayant donc eu leur premier enfant en France. Et même parmi les femmes ayant eu un enfant avant de migrer, la part de celles qui ont connu la monoparentalité avant la migration sont rares. Sur l'ensemble des femmes immigrées seules, elles représentent à peine 10 %. Les mères seules dès l'arrivée en France constituent donc un groupe minoritaire (10 % de l'ensemble des mères immigrées seules) et ont des profils spécifiques : près de la moitié d'entre elles (42 %) ont eu leur premier enfant hors union (maternités célibataires) et une grande majorité d'entre elles sont originaires d'Afrique subsaharienne (57 %).

Nombre et âge des enfants

Les mères seules immigrées ont en moyenne un nombre plus élevé d'enfants à charge, et ce sont plus souvent des enfants en bas âges ou des jeunes adultes majeurs. Ainsi, 29 % ont à charge trois enfants ou plus (contre 15 % parmi les non-immigrées), 38 % en ont au moins un âgé de moins de 6 ans (*versus* 31 %), 22 % vivent avec un enfant majeur (contre 14 %), 8 % accueillent une personne sans lien de parenté (*versus* 4 %).

Niveau de diplôme

Les femmes immigrées seules sont en moyenne moins diplômées que les autres mères seules, sachant que les mères immigrées seules ne constituent pas un groupe homogène du point de vue scolaire : les femmes venues d'Europe comptent 29 % de diplômées du supérieur tandis que près de la moitié (49 %) de celles qui sont venues du Maghreb n'ont aucun diplôme. Les femmes originaires d'Afrique subsaharienne ou encore d'Asie sont dans une situation intermédiaire.

Travail et emploi

Les femmes immigrées en situation monoparentale sont autant enclines à travailler que les femmes non-immigrées de même statut et davantage que les femmes immigrées en couple : ainsi les mères immigrées vivant seules sont plus souvent en emploi que celles en couple (56 % contre 51 % des immigrées en couple), mais également bien plus souvent en recherche d'emploi (27 % contre 16 %). En revanche, les inactives sont deux fois moins nombreuses chez les femmes immigrées seules que chez celles vivant en couple (16 % contre 32 %). La surexposition au chômage est particulièrement marquée pour les femmes venues du Maghreb (32 % contre 19 % des Européennes) dont le taux d'emploi est parmi les plus faibles (47 %). Les femmes seules immigrées sont par ailleurs plus souvent à temps partiel que les non-immigrées (36 % contre 27 %). De plus, les mères seules immigrées font plus souvent l'expérience du travail partiel contraint : 70 % d'entre elles le perçoivent comme un pis-aller et préféreraient travailler davantage comparé à 41 % de mères seules non-immigrées. Si les femmes immigrées vivant seules sont davantage en emploi que leurs homologues en couple, elles occupent des emplois plus souvent comme employées (60 %) ou ouvrières (15 %). Comparées aux autres mères seules, les mères immigrées étaient également moins souvent dans des positions de cadres (9 % *versus* 13 %) ou de professions intermédiaires (16 % *versus* 24 %). Les originaires d'Europe vivant seules sont dans des positions professionnelles semblables aux femmes non-immigrées (15 % sont cadres et 68 % sont employées ou ouvrières *versus* 13 % et 63 %). La différence est très nette avec la situation des femmes extra-européennes : par exemple 5 % des natives du Maghreb sont cadres et 82 % employées ou ouvrières. Les emplois à contrat à durée déterminée sont davantage le lot des immigrées vivant seules (17 % *versus* 10 % de leurs homologues non-immigrées).

Ressources

Les ressources financières dont disposent les mères seules immigrées sont plus faiblement alimentées par un salaire que les autres femmes : 63 % comptent un salaire dans leurs revenus contre 77 % de leurs homologues non-immigrées, un pourcentage encore plus faible chez les Maghrébines (55 %). Leurs rentrées de ressources financières dépendent davantage d'allocations chômage, logement ou de minimas sociaux, dont la perception est souvent soumise à des conditions de ressources.

Tout ceci concourt à des niveaux de ressources plus faibles qui, en cas de difficultés, les conduit à devoir s'endetter : une femme monoparentale sur cinq emprunte régulièrement de l'argent, contre seulement une sur huit de leurs homologues non-immigrées.

Précarité

Les immigrées se situent finalement dans les franges les plus précaires de la population, et plus encore les femmes en situation monoparentales : deux tiers disposent de moins de 875 € par mois par unité de consommation et se situent donc en-dessous du seuil de pauvreté. Rares sont les familles monoparentales immigrées dont le revenu dépasse 1 270 €. Près de 30 % des femmes non immigrées monoparentales jouissent d'un niveau de revenus supérieur ou égal à 1270 €, ce qui se produit pour moins de 5 % des Africaines subsahariennes. Le nombre d'enfants à charge étant plus élevé pour les immigrées, le niveau de vie de ces familles s'en trouve d'autant plus réduit. Malgré la faiblesse de leurs ressources financières, les immigrées transfèrent des sommes d'argent aux membres de leur famille, surtout à ceux vivant à l'étranger.

Logement

Principalement logées dans des résidences du parc social (52 %), en particulier quand elles sont originaires du Maghreb (66 %) ou d'Afrique subsaharienne (56 %), les femmes immigrées seules sont également davantage concernées par les situations de mal-logement : elles sont quatre fois plus nombreuses en moyenne que les autres femmes à résider dans un meublé et cette situation est le lot d'une frange encore plus importante des femmes originaires d'Afrique subsaharienne. En outre, les femmes immigrées seules apparaissent plus affectées par le surpeuplement du logement que les femmes non-immigrées (seules ou en couple), mais moins que les immigrées en couple. Pour les immigrées, des conditions difficiles d'arrivée en France mènent plus souvent à devoir se loger en foyer, en CHRS, à l'hôtel, dans des squats ou dans un CADA. Les femmes immigrées seules, en particulier celles venues d'Afrique subsaharienne, ont fréquemment vécu des épisodes de très grande précarité, dont une expulsion. Les mères immigrées seules ont en outre plus souvent été sans domicile que les autres femmes non-immigrées : près d'une sur cinq d'entre elles a déjà vécu cette situation versus moins d'une mère sur dix dans les autres groupes.

1. OBJECTIFS GÉNÉRAUX DU PROJET

En 2011, on comptait 1,6 million de familles monoparentales (composées d'un parent isolé vivant avec au moins un enfant mineur) en France métropolitaine, soit une multiplication par deux depuis 1990 (Insee, 2015). Une famille monoparentale sur huit avait pour personne de référence un parent immigré, de sexe féminin dans 85 % des cas. La part de familles monoparentales s'est accrue plus rapidement au sein de la population immigrée que dans la population non migrante (Kohler & Thave, 1997 ; Mainguené, 2013). Dans un contexte où le statut de monoparentalité et la condition d'immigrée sont susceptibles d'influencer négativement les conditions de vie, les expériences des familles marquées par cette double caractéristique soulèvent des interrogations. Toutefois, peu d'études croisent ces deux dimensions.

Le projet proposait d'étudier les parcours familiaux et migratoires et les profils socioéconomiques des familles monoparentales immigrées (axe 1). Il s'agissait de décrire les structures familiales des familles monoparentales immigrées, de replacer la monoparentalité au sein des parcours familiaux et migratoires des parents, enfin de caractériser leurs ressources socioéconomiques (emploi, logement...). Le projet comportait également une analyse des modes d'accueil des jeunes enfants et l'exercice de la fonction parentale dans les familles monoparentales immigrées (axe 2). Les travaux conduits sur cet axe ne sont pas présentés dans ce rapport ; nous renvoyons le lecteur aux articles de l'équipe (Eremenko, Thierry, Moguéro, & Prigent, 2017 ; Moguéro, Eremenko, Thierry, & Prigent, 2018 ; Thierry, Prigent, Eremenko, & Moguéro, 2018).

Pour répondre à ces différents objectifs, la méthodologie du projet s'est articulée autour de trois axes de travail :

- ✓ comparer les familles monoparentales immigrées à d'autres types de familles (familles composées d'un couple avec enfants) et d'autres sous-populations (non issues de l'immigration) ;
- ✓ tenir compte de l'hétérogénéité de cette catégorie de familles tant par leur origine que par leur parcours migratoire ;
- ✓ intégrer la migration internationale comme facteur susceptible d'affecter la fréquence et l'expérience de la monoparentalité.

Le projet s'est appuyé sur l'exploitation de trois enquêtes nationales, transversales rétrospectives ou longitudinales. Seules deux sont présentées ici : enquête Famille et Logements (EFL) et enquête Trajectoires et Origines (TeO) ; la troisième – Enquête Longitudinale française depuis l'enfance (Elfe) – a surtout été exploitée pour répondre aux questions de l'axe 2 de la recherche et n'est pas présentée ici.

L'enquête EFL (Ined/Insee 2011) a permis de quantifier la monoparentalité au sein de la population immigrée résidant en ménages ordinaires en 2011 et de décrire les configurations familiales associées (nombre et âge des enfants, structure des ménages, enfants vivants ailleurs, etc.). Elle a été mobilisée pour décrire les modes d'entrée dans la monoparentalité (parentalité célibataire, rupture d'union, veuvage) au sein de la population immigrée *via* les informations sur la situation conjugale de la personne au moment de l'enquête et par le passé et sur les éventuelles raisons de rupture de l'union passée. Elle permet de renseigner finement les conditions de vie des familles grâce à l'appariement des données EFL avec celles du recensement. Le principal intérêt de cette enquête réside dans la taille de son échantillon (1436 familles monoparentales immigrées avec au moins un enfant mineur, dont

1341 de familles dont le chef de ménage est une femme) ce qui autorise la prise en compte de l'hétérogénéité de la population immigrée (origines, âges, diplômes des parents, etc.).

L'enquête TeO (Ined-Insee 2008) a également permis de quantifier la monoparentalité au sein de la population immigrée résidant en ménages ordinaires en 2008, et de décrire certains aspects des conditions de vie de ces familles, non renseignés dans l'enquête EFL (détails sur l'activité professionnelle du répondant, les revenus et le niveau de vie du ménage). Cette enquête comporte des effectifs plus restreints (environ 430 mères immigrées seules vivant avec au moins un enfant mineur). Mais elle permet de croiser les données (rétrospectives) sur les trajectoires familiales (conjugales et génésiques) et celles relatives aux trajectoires migratoires des femmes immigrées vivant seules avec un ou plusieurs de leurs enfants mineurs. En ce sens, elle complète les analyses menées à partir de l'enquête EFL qui comporte des informations bien moins détaillées sur les trajectoires conjugales et migratoires : dans EFL, contrairement à TeO, la date d'entrée en union n'est pas renseignée et ne permet pas de saisir l'ordonnancement entre entrée dans la monoparentalité et arrivée en France.

2. ÉTAT DES CONNAISSANCES

Parallèlement aux changements des configurations familiales évoqués précédemment, dont la nette augmentation du nombre de familles monoparentales, on a assisté, au cours des vingt dernières années en France, à une transformation importante de la population immigrée. Alors que celle-ci a connu une stagnation dans les années 1970-1980, suite à l'arrêt de l'immigration de travail et au ralentissement général des flux migratoires, la reprise des flux au milieu des années 1990 a conduit à une augmentation et un renouvellement de la population immigrée. En 2011, 5,5 millions d'immigrés résidaient en France métropolitaine, soit 9 % de la population totale (Insee, 2014).

L'immigration récente se signale d'une part par une diversification des origines (Bouvier, 2012) et d'autre part par une « féminisation » des flux d'arrivées (Beauchemin, Borrel, & Régnard, 2013). En 1990, 69 % des immigrés vivant en France métropolitaine étaient originaires de seulement sept pays (Espagne, Italie, Portugal, Algérie, Maroc, Tunisie et Turquie) ; ces pays ne représentaient plus que 55 % du total des immigrés en 2012. Les nouveaux migrants viennent de plus en plus d'autres régions du monde, qu'il s'agisse des pays d'Afrique subsaharienne, d'Asie ou d'Amérique.

La « féminisation » des flux désigne l'augmentation du nombre de femmes migrantes – elles constituent désormais la majorité des immigrés en France (Beauchemin *et al.*, 2013)¹ – mais aussi et surtout le fait que leurs migrations relèvent de plus en plus de « projets autonomes ». Ces nouveaux schémas, inversant les cadres habituels du regroupement familial où l'homme précède son épouse et ses enfants, sont particulièrement vivaces dans les courants migratoires d'Afrique centrale ou du golfe de Guinée (Côte d'Ivoire, Cameroun, République démocratique du Congo, etc.) qui cumulent taux records de féminité (57 % de femmes) et d'autonomie (53 % de femmes « célibataires ou pionnières ») Ces évolutions parallèles suggèrent que l'existence d'un lien entre **l'expérience de la monoparentalité par les immigrés et la transformation des flux migratoires**. La première section de cette revue de la littérature dresse tout d'abord le portrait des familles monoparentales en France, en Europe et dans d'autres régions du monde. Elle se poursuit par une description des familles immigrées², avant de

¹ La part des femmes dans la population immigrée varie fortement selon l'origine. La part des hommes domine dans seulement trois groupes : ils représentent 54 % des immigrés turcs et 52 % des Marocains et Tunisiens. A l'opposé, les femmes représentent 65 % des immigrés issus des pays de l'Union européenne (hors Espagne, Italie et Portugal) et 57 % des immigrés originaires d'Afrique centrale ou du golfe de Guinée.

² Cette section reprend les résultats des études existantes, dont certaines adoptent des choix méthodologiques différents (champ d'étude, définitions) de ceux du présent rapport (décrits dans la partie « Concepts, définitions

proposer des pistes de recherche pour étudier la relation entre ces deux phénomènes sociaux que sont la monoparentalité et les migrations internationales.

L'on sait par ailleurs que **le statut de monoparentalité et la condition d'immigrée sont susceptibles** d'influencer négativement les conditions de vie ; tandis que la transformation des flux migratoires constitue également un facteur pouvant peser sur les trajectoires professionnelles et les conditions de vie³. La deuxième section porte ainsi sur les liens entre migration, monoparentalité et précarité.

2.1 QUELS LIENS ENTRE MONOPARENTALITÉ ET MIGRATION INTERNATIONALE ?

2.1.1 LES FAMILLES MONOPARENTALES

Cette section présente l'évolution du phénomène dans le contexte français, puis les tendances observées en Europe et dans d'autres régions du monde. Les travaux de comparaisons internationales sur la prévalence et les caractéristiques des familles monoparentales se sont développés dans les dernières décennies, surtout en Europe et en Amérique du Nord. Cependant, il reste des régions du monde pour lesquelles il existe relativement peu d'informations quant à ces structures familiales, en raison notamment de leur difficile identification à partir des définitions utilisées et des sources mobilisables.

2.1.1.1 EN FRANCE...

Le nombre d'enfants vivant dans une famille monoparentale en France n'a cessé d'augmenter dans les deux dernières décennies. La proportion des enfants de moins de 18 ans vivant dans ces familles a doublé dans les deux dernières décennies, passant de 9 % en 1990 (Algava, 2003) à 18 % en 2011 (Lapinte, 2013). La manière dont ces familles ont été formées a également changé dans un contexte de hausse des divorces et de développement des unions cohabitantes. Par le passé, la majorité des familles monoparentales ont été formées suite au décès de l'un des parents : ainsi, 55 % des parents seuls en France en 1962 étaient veufs (Algava, 2003). Aujourd'hui, c'est la séparation des parents qui est plus souvent à l'origine de la famille monoparentale : en 2011, 79 % des parents seuls ont été séparés de leur partenaire (Buisson, Costemalle, & Daguet, 2015).

Les caractéristiques des familles monoparentales se distinguent de celles des familles biparentales au moins sur deux aspects : les enfants sont en moyenne plus âgés (en lien avec la temporalité de la séparation des parents) et ils sont en général moins nombreux.

La plupart des familles monoparentales sont constituées de mères vivant avec leurs enfants. Même si la proportion de pères seuls au sein de l'ensemble des parents ne cesse de progresser – 11 % en 1990, 15 % en 2011 – ils constituent néanmoins une minorité (Acs, Lhommeau, & Raynaud, 2015). Ils ont également des caractéristiques distinctes des mères vivant seules avec leurs enfants : ils sont plus souvent veufs, âgés et vivent avec des enfants en moyenne plus âgés (Buisson *et al.*, 2015). Bien que les familles monoparentales soient principalement définies par l'absence d'un conjoint cohabitant, certains parents seuls peuvent être dans un couple non cohabitant pour différentes raisons (professionnelles, médicales...). Ces situations familiales représentaient 8 % des parents seuls en 2011, et atteignaient 12 % chez les pères seuls (Buisson *et al.*, 2015).

et données »). Ainsi, les tendances observées ne sont pas systématiquement comparables avec celles présentées plus loin, dans les sections dédiées aux résultats de ce projet.

³ Ne serait-ce que parce que les droits à séjourner sur le territoire français, les possibilités de travailler etc. diffèrent selon les pays de provenance des immigrés.

Les familles monoparentales se distinguent des autres familles par leur plus grande propension à vivre au sein de ménages complexes. Un ménage est ainsi qualifié lorsque des personnes, autres que celles du noyau familial (formé par le parent et ses enfants ou beaux enfants), résident dans le logement. Il peut s'agir d'individus de la famille élargie (ascendant.s du parent par exemple), donnant lieu à une cohabitation de trois générations [grand(s)-parent(s), parent, petit(s)-enfant(s)], ou d'autres personnes, sans lien de parenté bien défini, désignées par l'Insee comme « personnes isolées ». Alors que ce type de ménages en France devient de plus en plus rare, il reste plus fréquent dans la population monoparentale. En 2011, 12 % des parents seuls vivaient dans un ménage complexe (Acs *et al.*, 2015). La proportion était plus élevée pour les parents n'ayant jamais été en couple (19 %) et les femmes âgées de moins de 30 ans (22 %), soit des familles dans des situations socioéconomiques potentiellement instables.

2.1.1.2 EN EUROPE...

Le développement et la transformation des familles monoparentales n'est pas spécifique à la France, mais s'observe à l'échelle européenne. Néanmoins, malgré des évolutions communes des dynamiques familiales en Europe – développement des unions cohabitantes, naissance des enfants hors mariage, etc. – des différences géographiques importantes se maintiennent (Chambaz, 2000 ; Chzhen & Bradshaw, 2012 ; Le Pape, Lhommeau & Raynaud, 2015).

Les familles monoparentales sont plus fréquentes au Nord de l'Europe (Royaume-Uni, Irlande), dans les pays scandinaves et les pays baltes (plus de 15 % des enfants de moins de 18 ans vivent avec un seul parent) (Chzhen & Bradshaw, 2012). Elles sont plus rares en Europe du Sud (moins de 10 % en Grèce, en Espagne, en Roumanie, en Slovénie, ou à Chypre), bien qu'on y observe une augmentation dans les dernières décennies et cette proportion atteint désormais 11-12 % en Italie. La France occupe donc une position intermédiaire comparée aux autres pays européens : environ 15 % des enfants de moins de 18 ans vivent avec un seul parent⁴. Les mères sont majoritaires parmi les parents seuls dans tous les pays européens (Le Pape *et al.*, 2015). Être père à la tête d'une famille monoparentale est une situation plus fréquente dans les pays nordiques (18,9 %), mais aussi dans certains pays comme la Roumanie (25,3 %), l'Espagne (22,2 %) ou la Bulgarie (20 %).

Les caractéristiques des familles diffèrent également selon les pays (Le Pape *et al.*, 2015). Dans les pays de l'Europe septentrionale et en France ce sont les familles monoparentales formées suite à la séparation des parents, qu'ils aient été mariés ou non, qui sont les plus nombreuses. Les familles formées suite au décès de l'un des parents sont minoritaires en Europe de l'Ouest (moins de 3 % en moyenne), mais restent plus fréquentes à l'Est où les cohabitations intergénérationnelles sont également en nombre plus important. Un autre modèle est présenté par le Royaume-Uni et l'Irlande où les mères seules suite à une maternité précoce ou à la tête d'une famille nombreuse sont sur-représentées. Les pays baltes se distinguent de leurs voisins par une proportion relativement élevée de familles monoparentales et une diversité des profils des mères seules (de nombreuses femmes divorcées, mais également une fréquence importante de « maternités précoces »), qui s'inscrivent par ailleurs souvent une cohabitation intergénérationnelle.

⁴ La différence dans la proportion d'enfants de moins de 18 ans vivant avec un seul parent en France entre cette publication et celle dans Lapinte (2013) (18 %) résulte de la différence des champs et des sources utilisées dans ces deux références.

2.1.1.3 DANS LES AUTRES REGIONS DU MONDE...

Les familles monoparentales sont également présentes dans d'autres pays occidentaux. Aux États-Unis la proportion d'enfants vivant avec leurs deux parents a diminué dans les dernières décennies, passant de 85 % dans les années 1960 à environ 70 % aujourd'hui (Kreider & Ellis, 2011). Ainsi, près d'un enfant sur trois réside avec un seul parent, leur mère le plus souvent. Contrairement aux pays d'Europe où la naissance des enfants hors mariage se déroule le plus souvent au sein de couples cohabitant stables, il existe aux États-Unis un lien important entre les maternités célibataires des jeunes mères et la monoparentalité.

Les pays de l'Amérique Latine présentent une diversité de profils de familles monoparentales et certains connaissent un niveau assez élevé de mères élevant seules leurs enfants : entre 16,4 % et 29,7 % des mères âgées de 25-29 ans vivent sans partenaire, les proportions les plus élevées étant observées en Bolivie, Chili, Colombie et Cuba (Esteve, García-Román, & Lesthaeghe, 2012). Cependant, il est important de rappeler que la majorité de ces femmes ne vivent pas seules avec les enfants, mais au sein de ménages complexes où cohabitent plusieurs générations (entre 57 % en Bolivie et 82 % au Chili), ce qui peut représenter un soutien important pour ces familles.

Dans la plupart des pays asiatiques, y compris au Moyen-Orient, les familles monoparentales se font plus rares, la proportion d'enfants âgés de moins de 18 ans vivant avec un seul parent s'établissant entre 9 % et 12 % (Lippman & Wilcox, 2013). Cependant, l'autonomisation croissante des femmes dans certains pays se conjugue aussi avec l'accroissement du nombre de familles monoparentales (Crépin, 2010 ; Kondo, 2011 ; Lévy, 2011). Le mariage continue d'être une étape incontournable dans le processus de formation de la famille dans la majorité des pays de cette région et rares sont les naissances qui ont lieu hors mariage, voire hors union. Ainsi la majorité des familles monoparentales sont formées suite à un divorce et ce phénomène reste concentré dans les grandes villes (Kondo, 2011). Alors que les ménages intergénérationnels sont plus nombreux dans les sociétés asiatiques, il n'existe pas d'éléments pour dire s'ils sont plus fréquemment le fait des parents isolés.

Il existe relativement peu de données sur ces structures familiales en Afrique subsaharienne faute de données disponibles ou ne permettant pas leur identification (Séchet, David, Eydoux, & Ouallet, 2003). Cependant, la faiblesse du modèle du couple cohabitant dans nombre de ces sociétés (Findley, 1997) suggère un nombre important de situations où les femmes élèvent seules leurs enfants. Ainsi, les enquêtes existantes montrent un niveau élevé d'enfants vivant avec un seul parent : 19 % au Nigéria, 21 % en Éthiopie, 26 % au Kenya, 43 % en Afrique du Sud (Lippman & Wilcox, 2013).

2.1.2 LES FAMILLES IMMIGRÉES

Les caractéristiques des familles immigrées en France diffèrent à bien des égards de leurs homologues non-immigrées, même si les comportements ont tendance à s'homogénéiser dans les jeunes générations.

Les immigrés vivent plus souvent en famille et lorsqu'ils sont un couple, ils sont plus souvent mariés, en particulier ceux originaires des pays du Maghreb et de l'Asie (Borrel & Tavan, 2004). Cependant, les unions cohabitantes deviennent plus fréquentes parmi les jeunes générations. Les immigrés ont généralement plus d'enfants que les non-immigrés – 36 % des parents immigrés vivent avec trois enfants ou plus comparativement à 22 % de l'ensemble de la population (Blanpain & Lincot, 2015) – mais là aussi la taille des familles a tendance à être plus restreinte chez les parents les plus jeunes. Les immigrés se séparent moins que les non-immigrés, mais les séparations deviennent plus fréquentes, en particulier dans certains groupes spécifiques (les plus instruits, les originaires des pays européens (hors Europe du Sud), de l'Algérie, d'Afrique subsaharienne) (Borrel & Tavan, 2004).

Ces caractéristiques davantage associées au modèle « traditionnel » de formation de la famille – le mariage demeurant une étape obligatoire dans ce processus, le faible nombre de divorces – des trajectoires autres sont observées chez différents groupes d'immigrés. Par exemple les originaires d'Afrique subsaharienne et d'Asie du Sud-Est sont plus susceptibles d'avoir eu un premier enfant hors couple ou de former une première union « sur le tard » (Borrel & Tavan, 2004).

Parmi les enfants nés récemment en France (2000-2004), la proportion de ceux nés hors couple était plus élevée parmi les enfants dont les mères étaient nées à l'étranger (14 % *versus* 5 % chez les mères nées en France) (Breton & Prioux, 2009). De même, dans les années 1990, la proportion d'enfants élevés dans une famille monoparentale s'avérait en moyenne plus fréquente chez les non-immigrés que chez les immigrés (12,3 % *versus* 11,3 %) mais plus fréquente dans certains groupes, comme par exemple, au sein de l'immigration d'Afrique subsaharienne (18,4 %).

2.1.3 LA FORMATION DES FAMILLES MONOPARENTALES DANS LE CONTEXTE MIGRATOIRE

Les comportements démographiques des immigrés et de leurs descendants font l'objet d'un nombre croissant d'études dans les pays occidentaux. Différentes hypothèses relatives aux liens entre les dynamiques familiales et la migration ont été examinées, principalement à travers le prisme de la formation des unions et de la fécondité. Les liens entre la monoparentalité et la migration internationale sont moins étudiés. Nous tentons toutefois, à travers l'analyse de quelques publications clefs, une description de trois types de mécanismes pouvant attester de ces liens.

Tout d'abord, la prévalence de la monoparentalité et les caractéristiques des familles immigrées reflètent les structures familiales dans les pays d'origine. Ainsi, la proportion plus élevée d'enfants de familles monoparentales fréquemment observée chez les immigrées originaires des Caraïbes, d'Amérique Latine ou d'Afrique subsaharienne (de Valk, 2010 ; Kirszbaum, Brinbaum, & Simon, 2009 ; Landale, Thomas, & Van Hook, 2011) sont en partie liés aux structures familiales dans les pays d'origine (*cf.* section précédente). D'autres caractéristiques des couples telles qu'une importante différence d'âge entre les conjoints peuvent également favoriser ce type de familles en donnant lieu à des veuvages précoces.

Deuxièmement, le processus migratoire en tant que tel peut également jouer un rôle dans la formation des familles monoparentales. Les familles migrantes connaissent des séparations géographiques, temporaires ou durables, au cours du processus migratoire : lorsque par exemple la famille migre « par étapes », lorsque l'un des parents décide de rentrer au pays d'origine. Les couples d'immigrés connaissent également un risque plus élevé de ruptures d'union durant la migration. Par exemple, en Israël la monoparentalité est rare mais les femmes immigrées, en particulier celles originaires de l'ex-Union soviétique, sont surreprésentées dans ces configurations familiales (Katz, 2000). Cette situation était en partie liée à une fréquence plus élevée de ce type de familles dans le pays d'origine, mais aussi à la migration : de nombreuses femmes sont entrées dans la monoparentalité suite à leur départ pour Israël, du fait que leurs conjoints n'aient pas voulu émigrer.

Les changements dans la composition des flux migratoires évoqués précédemment, et notamment l'autonomisation croissante des flux migratoires féminins, peuvent également contribuer au développement de la monoparentalité. Dans le modèle « traditionnel » les hommes initient la migration et sont ensuite suivis de leurs épouses et enfants. Dans ce cas, les enfants sont davantage susceptibles de vivre dans une famille biparentale dans le pays de destination et dans cette configuration, les femmes migrantes sont aussi moins susceptibles de se séparer. Dans un contexte d'indépendance croissante des parcours féminins et de diversification de leurs motifs migratoires, les enfants sont davantage susceptibles de grandir dans une famille monoparentale. De plus, dans les sociétés où élever seule ses enfants est stigmatisé, la migration peut être une solution pour ces

femmes pour se construire un avenir et assurer celui de leurs enfants (Cadart, 2004 ; Dreby, 2015 ; Ypeij, 2005). Dans un contexte de guerre, les mères seules et leurs enfants sont également un groupe vulnérable, susceptible de fuir leurs pays d'origine et de demander l'asile en Europe.

Dernièrement, le contexte du pays de destination peut avoir une influence sur la prévalence de la monoparentalité dans les familles migrantes. De fait, les politiques du pays d'accueil ont une place particulière dans ce processus : elles peuvent conduire à séparer les membres d'une même famille, par exemple en empêchant la migration conjointe de l'ensemble des membres ou en expulsant certains. Aux États-Unis, un nombre croissant de mères se retrouvent seules avec leurs enfants suite au retour forcé du père dans le pays d'origine (Dreby, 2015). En France, le gouvernement a introduit, en 1993, des mesures interdisant la polygamie aux immigrés ; obligeant les co-épouses à décohabiter qui sont ainsi devenues des femmes à la tête de familles monoparentales (Cadart, 2004 ; Gaullier, 2008). Plus généralement, les mécanismes de soutiens publics, financiers ou de logement, pour les parents isolés et leurs enfants peuvent conduire à développer ces configurations familiales.

2.2 QUELS LIENS ENTRE MIGRATION, MONOPARENTALITÉ ET PRÉCARITÉ ?

2.2.1 MONOPARENTALITÉ ET PRÉCARITÉ

Les foyers monoparentaux sont plus exposés à la précarité, tant du point de vue du logement, que des revenus, du chômage et/ou de la situation d'activité, que les familles composées d'un couple et de ses enfants. Seules 28 % des mères de familles monoparentales (85 % des cas) sont propriétaires de leur logement, contre 63 % des couples avec enfants (Chardon, Daguët, & Vivas, 2008). Plus d'un tiers déclarent vivre dans une HLM. Et tandis que dans les familles monoparentales, un enfant sur cinq habite un logement où il manque au moins une pièce, selon l'indicateur usuel de l'Insee, ce n'est le cas que d'un enfant sur dix pour ceux dont les parents vivent avec un couple. En 2008, 30 % des personnes vivant en famille monoparentale vivaient en dessous du seuil de pauvreté (un niveau de vie inférieur à 949 euros par mois), soit une proportion 2,3 fois plus forte que dans l'ensemble de la population (Lombardo & Pujol, 2010a). Les mères de familles monoparentales sont en moyenne moins diplômées que celles vivant en couple (23 % ont un diplôme du supérieur, contre 30 %). Leur taux d'emploi est également légèrement inférieur à celui des mères de familles en couple (68 %, contre 72 %). Toutefois, les mères de familles monoparentales ont un rapport spécifique à l'emploi : elles se déclarent plus souvent au chômage (et donc à la recherche d'un emploi) et travaillent moins souvent à temps partiel, bien qu'en moyenne moins qualifiées (facteur pourtant associé au temps partiel), que les femmes vivant en couple.

Les prestations sociales ciblant les familles monoparentales permettent de diminuer une partie des écarts de ressources. Le niveau de pauvreté des parents isolés est de près de 50 % avant transferts sociaux, il diminue à 33 % après leur prise en compte [Haut Conseil de la Famille (HCF), 2014]. Une de ces allocations était l'allocation de parent isolé (API) créée en 1970 et intégrée dans le revenu social d'activité en 2009. Cette allocation visait les parents élevant seuls leurs enfants et pouvait être combinée avec d'autres prestations sociales tel le revenu minimum d'insertion (RMI). Au moment de sa création l'API ciblait les familles où l'un des parents était décédé ou lorsqu'un seul des deux parents avait reconnu l'enfant, soit les familles monoparentales traditionnelles formées par les «veuves» et les mères célibataires (Eydoux & Letablier, 2007). Cependant, son champ a ensuite été étendu compte tenu de l'évolution et la reconnaissance d'autres formes de familles monoparentales : ainsi, en 1976, les familles dans lesquelles les parents étaient séparés furent également incluses, la condition étant que l'autre parent ne contribue pas à l'éducation de l'enfant.

Le parent non-résident, quand il a reconnu l'enfant, a l'obligation de contribuer à son éducation en versant au parent avec lequel vit l'enfant de manière habituelle une contribution financière (contribution à l'entretien et l'éducation de l'enfant). Elle représente en moyenne 14 % du revenu du parent seul (HCF, 2014). Cependant, les cas où cette contribution reste impayée sont nombreux et l'augmentation de son taux de paiement est une priorité nationale.

2.2.2 IMMIGRATION ET PRÉCARITÉ

Dans l'ensemble, les immigrés et leurs familles connaissent des conditions de vie plus difficiles que les familles d'origine française : emplois concentrés au bas de l'échelle sociale, taux de chômage plus élevés et en conséquence un niveau de vie moyen inférieur (même une fois pris en compte les transferts sociaux). Si les taux d'activité des immigrés et des non-immigrés en France sont proches (respectivement 56 % et 57 % en 2010), 16 % des immigrés sont au chômage (respectivement 9 %), situation qui empire avec la crise économique. Ainsi, 44 % des hommes immigrés sont ouvriers (*versus* 32 % des non-immigrés) et 30 % des femmes travaillent comme employées des services aux particuliers (respectivement 12 %) (Insee, 2012). En 2007, le revenu disponible moyen d'un immigré était de 25 390 euros par an contre 33 720 pour un non-immigré (Lombardo & Pujol, 2010b). Ainsi 1,8 millions d'immigrés vivent sous le seuil de pauvreté. Ils représentent 22 % de la population pauvre alors que la proportion des immigrés parmi la population française n'est que de 8 %. Les immigrés ayant des revenus d'activités plus faibles que les non-immigrés, une part plus importante de leur revenu total est composée de prestations sociales (Insee, 2012). Avant transferts sociaux, l'écart de ressources est de 34 % ; l'écart de revenus nets disponibles se réduit à 26 % après les transferts et les prélèvements. Ces difficultés touchent davantage les immigrés venus du Maghreb ou d'Afrique subsaharienne et cela, même une fois contrôlées leurs caractéristiques sociales (niveau de diplôme, type d'emploi, ...) et familiales (taille de la famille, ...).

2.2.3 MONOPARENTALITÉ, IMMIGRATION ET PRÉCARITÉ

Dans un contexte où la monoparentalité et l'immigration sont associées à des facteurs de vulnérabilité des personnes, les familles monoparentales immigrées constituent un groupe particulièrement à risque. Pour autant rares sont les recherches qui s'intéressent à la combinaison de ces deux statuts et lorsqu'elles le font, elles ne rapportent la situation des FMI qu'à celle des autres familles monoparentales et ne tiennent pas compte de l'hétérogénéité interne du groupe immigrés. Par exemple, Mainguené montre que les chefs de FMI participent moins au marché du travail que les familles monoparentales non-immigrées (taux d'activité de 69 % *versus* 75 % ; taux d'emploi de 51 % *versus* 64 %) (Mainguené, 2013). Lorsqu'ils sont en emploi, ils occupent également des fonctions moins élevées (proportion de cadres de 8 % *versus* 12 %) et travaillent davantage à temps partiel (29 % *versus* 22 %). Les familles monoparentales immigrées comptent dans l'ensemble davantage d'enfants (et plus jeunes) que les autres familles monoparentales. Leurs conditions de logement sont plus précaires : moins souvent propriétaires de leurs habitations, elles résident davantage dans le parc social, dans des logements plus fréquemment surpeuplés et de moindre confort.

En l'état, ces recherches, qui ne comparent pas systématiquement les familles monoparentales immigrées aux autres familles immigrées (où les deux parents vivent ensemble avec leurs enfants) et aux familles monoparentales non-immigrées, ne permettent donc pas de déterminer si ces familles cumulent les difficultés associées à ces deux statuts (monoparentales et immigrées).

3. CONCEPTS, DÉFINITIONS ET DONNÉES

Les principaux concepts et définitions relatives d'une part aux familles monoparentales immigrées et d'autre part aux indicateurs de leurs profils et conditions de vie font l'objet de la première partie de cette section. Les enquêtes exploitées dans ce rapport – EFL et TeO – sont présentées dans une seconde section.

3.1 CONCEPTS ET DÉFINITIONS

3.1.1 STRUCTURES FAMILIALES

3.1.1.1 FAMILLES MONOPARENTALES

L'apparition et l'enracinement de la notion de « famille monoparentale » comme catégorie statistique et administrative dans les pays industrialisés est assez récente⁵, et reste absente dans la plupart des autres régions du monde (Duncan & Edwards, 1997). Les critères utilisés pour définir les familles monoparentales varient dans le temps et dans l'espace. État matrimonial légal, cohabitation (avec le/la conjoint-e et/ou les enfants), unité économique (unités de consommation) sont les trois critères qui ont usuellement permis cette définition (Séchet *et al.*, 2003). Mais c'est le fait de vivre seul-e (sans conjoint-e) avec un ou plusieurs enfants qui s'est progressivement imposé comme le principal critère pour définir les familles monoparentales dans la plupart des pays industrialisés, remplaçant l'état matrimonial légal.

L'Insee définit la famille comme « une partie d'un ménage comprenant au moins deux personnes habitant dans la même résidence principale : soit un couple et éventuellement leur(s) enfant(s) ou beau(x)-enfant(s), soit un parent vivant sans conjoint avec son ou ses enfant(s) (famille monoparentale) ». Par ailleurs, pour qu'une personne soit enfant d'une famille, elle doit être célibataire et ne pas avoir de conjoint ou d'enfant faisant partie du même ménage.

Les familles monoparentales recouvrent donc des situations où l'un des parents vit avec un ou plusieurs de ses enfants, sans partenaire. Cependant il existe d'autres critères pouvant être introduits afin de délimiter un groupe plus homogène, critères qui à leur tour ont une incidence sur le volume et les caractéristiques des familles concernées. Par exemple, la limite d'âge des enfants constituant une famille a plutôt eu tendance à baisser – de 25 ans dans une étude à partir de l'enquête EHF 1999 (Algava, 2003) à 18 ans dans la majorité des études plus récentes à partir de EFL 2011 (Acs *et al.*, 2015) – en lien avec les problématiques spécifiques posées par la cohabitation des enfants majeurs avec leurs parents. Le champ des familles monoparentales peut également varier selon qu'il inclut (Acs *et al.*, 2015) ou exclut les parents en couple non cohabitant (Algava, 2003).

Le choix dans ce travail a été de retenir une définition qui permette d'assurer une comparabilité avec les travaux existants, anciens et actuels, portant sur les familles monoparentales. **Ainsi la majorité des résultats présentés dans le rapport porte sur une population spécifique : celles des femmes seules (âgées de 18 ans ou plus⁶) vivant avec au moins un enfant âgé de moins de 18 ans.** Les femmes déclarant être en couple avec une personne qui ne réside pas dans le logement sont exclues du champ de l'analyse principale ; elles font l'objet des analyses présentés dans l'annexe (section 7.1).

⁵ Dans le contexte français ce sont les travaux menés à partir des années 1970 par Nadine Lefaucheur qui marquent le début de son utilisation.

⁶ Il n'y a pas de limite d'âge supérieure dans l'enquête EFL. En revanche, dans l'enquête TeO, les enquêtés ont entre 18 et 60 ans.

Les hommes vivant seuls avec au moins un de leur(s) enfant(s) mineur(s) sont également exclus du champ de l'analyse principale et font également l'objet d'un focus à la fin du rapport (section 7.2).

3.1.1.2 MODES D'ENTRÉE DANS LA MONOPARENTALITÉ

Traditionnellement, le statut légal matrimonial permettait de connaître la manière dont la famille monoparentale avait été formée, les femmes « veuves » et « célibataires » étant alors les situations les plus fréquentes. Dans un contexte du déclin du mariage et de développement des unions cohabitantes, d'autres catégories ont été introduites afin notamment de distinguer les situations où le parent a été en couple par le passé de celles où le parent seul n'a jamais vécu en couple. Les enquêtes mobilisées dans cette recherche permettent d'avoir des indications, pour les parents monoparentaux à la date de l'enquête, sur la manière dont la famille monoparentale a été formée (maternité célibataire, séparation-divorce des parents, veuvage).

3.1.1.3 MÉNAGES COMPLEXES

Les familles complexes recouvrent les ménages dont un ou plusieurs membres sont autres que des personnes du noyau familial (*cf.* définition précédente). Ainsi, une famille monoparentale vivant dans le même logement avec d'autres personnes – un membre de la famille élargie, une sous-locataire, un pensionnaire (dits « isolés »), un couple ou une autre famille avec enfants – constitue un ménage complexe. Alors que le recensement ne permet pas de connaître les liens entre chaque membre du ménage, le tableau des habitants du logement (THL) utilisé dans les enquêtes permet habituellement d'approfondir cette catégorie. Ainsi, il est possible de distinguer les ménages dits « inter-générationnels » – les parents vivant avec les enfants et les grands-parents – des autres types de ménages complexes agrégeant une personne non apparentée.

3.1.2 PARCOURS MIGRATOIRES

3.1.2.1 STATUT D'IMMIGRÉ ET PAYS D'ORIGINE

Le Haut Conseil à l'Intégration a défini les personnes « immigrées » comme « des personnes nées étrangères à l'étranger et résidant en France ».

L'étude des caractéristiques des familles monoparentales immigrées ne peut occulter sa composition géographique, très diversifiée à l'image de flux migratoires plus ou moins anciens. Pour appréhender le plus finement possible les origines migratoires, les parents immigrés ont été classés selon leur pays de naissance. Un certain nombre d'agrégations des pays en régions sont inhérents aux données initialement mises à notre disposition et décrites ci-dessous. De plus, compte tenu du nombre limité de familles monoparentales immigrées issues de certaines régions, surtout pour l'enquête TeO, nous avons dû accentuer cette recomposition afin de se doter d'une meilleure assise statistique. Les groupes constitués et utilisés tout au long de ce rapport sont présentés dans le Tableau 1.

La Tunisie et le Maroc ont été réunis en raison du trop petit nombre de Tunisiennes présentes dans EFL. L'Algérie est le seul pays du Maghreb à pouvoir figurer à part entière dans certaines analyses. Bien qu'il existe des différences importantes en termes de flux et de caractéristiques familiales entre les trois régions d'Afrique subsaharienne (Afrique sahélienne, Afrique centrale et golfe de Guinée, autre Afrique), l'absence de ce détail dans l'enquête EFL nous a amené à rassembler les observations relatives aux Etats d'Afrique francophone avec celles des autres pays d'Afrique subsaharienne. Les pays d'Europe du Sud, à savoir l'Espagne, l'Italie et le Portugal, ont été regroupés ensemble compte tenu de l'ancienneté de leur histoire migratoire vers la France. La catégorie « autre Europe » est constituée des autres Etats membres de l'UE ainsi que des pays d'Europe orientale, par exemple la CEI. Précisions

enfin que la Turquie est incluse dans l'Asie. Les pays restants incluent pour l'essentiel les pays d'Amériques⁷.

Tableau 1 ▼ Agrégation des pays de naissance

EFL (initiale)	TeO (initiale)	EFL (finale)	TeO (finale)
Espagne	Espagne	Europe du Sud	Europe
Italie	Italie		
Portugal	Portugal		
Allemagne	Autre UE15	Autre Europe	
Suisse, Belgique, Luxembourg	Autre EU27		
Pologne	Suisse et AELE		
Autre UE25, Norvège, Islande	Autre Europe		
Reste de l'Europe (et ex-CEI)			
Algérie	Algérie	Maghreb	Maghreb
Maroc	Maroc		
Tunisie	Tunisie		
Afrique francophone	Afrique sahélienne	Afrique subsaharienne	Afrique subsaharienne
Reste de l'Afrique	Afrique centrale et golfe de Guinée		
	Autre Afrique		
Turquie	Turquie	Asie	Asie et autres pays
Viêt-Nam, Laos, Cambodge	Vietnam		
Asie occidentale et centrale	Cambodge		
Asie de l'est et du sud-est	Laos		
Asie du Sud et îles de l'océan	Autre Asie		
Amérique centrale et du sud	Autre monde	Autres pays	
Amérique du nord et Océanie			

3.1.2.2. TRAJECTOIRES MIGRATOIRES

Le changement des profils et des motifs de migration des femmes migrantes (Beauchemin *et al.*, 2013) contribuent très certainement à la diversification de la population des familles monoparentales immigrées. Ainsi, en plus de la distinction selon le statut d'immigrée et le pays d'origine, il faut tenir compte de la trajectoire migratoire de la mère et de sa plus ou moins forte autonomie. Beauchemin *et al.* (2013) définissent les migrantes comme « autonomes » lorsqu'elles arrivent à l'âge adulte en n'étant pas en couple ou en devant leur conjoint. Ce groupe s'oppose donc aux migrantes « familiales », venues accompagner ou rejoindre un conjoint à l'âge adulte ou les parents venus durant leur enfance. La construction de cette typologie nécessite d'avoir des informations rétrospectives détaillées sur l'histoire migratoire et matrimoniale de la personne (date et motifs de la migration ; date d'entrée en union). L'identification de ces trois groupes est possible dans l'enquête TeO. L'enquête EFL permet de distinguer que deux groupes : les femmes venues « enfants », avant 16 ans et les femmes venues « adultes », après 16 ans.

⁷ Les pays d'Océanie sont confondus dans ce dernier groupe, avec les pays d'Amériques, mais par commodité d'écriture pour la suite, nous ne nommerons pas explicitement l'Océanie, et nous désignerons ce groupe comme recouvrant simplement les Amériques.

Les femmes immigrées peuvent être, dans l'enquête TeO, distinguées non seulement selon leur pays d'origine, mais aussi selon leur trajectoire migratoire :

- **Migration dans l'enfance** : la migration de ces femmes s'inscrit dans le projet migratoire de leurs parents. Elles sont identifiées dans l'enquête comme les immigrées arrivées en France avant l'âge de 15 ans en accompagnant un parent migrant ou rejoignant un parent résidant déjà en France ;
- **Migration en tant que conjointe** : la migration de ces femmes est étroitement liée à leur projet familial. Elles migrent en France soit avec leur conjoint et leurs éventuels enfants, soit dans l'objectif de former une union. Dans l'enquête, elles sont identifiées comme étant en couple l'année de leur migration (ou avant celle-ci), et accompagnent (migration la même année que le conjoint) ou rejoignent un conjoint résidant déjà en France (migration postérieure à celle du conjoint) ;
- **Migration autonome** : ces femmes migrent seules en France, même si certaines d'entre elles ont pu bénéficier de l'aide des parents ou d'autres membres de la famille pour l'organisation de leur migration. Elles migrent à l'âge adulte (15 ans ou plus) et soit ne sont pas en couple au moment de la migration, soit leur migration précède celle de leur conjoint.

3.2 ENQUÊTE EFL

L'enquête Famille et Logements (EFL) associée à l'enquête annuelle de recensement (EAR) en 2011 (Breuil-Genier, Buisson, Robert, & Trabut, 2016) est mobilisée pour analyser en détail les caractéristiques sociodémographiques et socio-économiques des familles monoparentales immigrées : structures familiales ; ressources socio-économiques (diplômes) et conditions de vie (activité, emploi, conditions de logement). Le principal intérêt de cette enquête réside dans la taille de l'échantillon qui autorise la prise en compte de l'hétérogénéité de la population immigrée. Sa principale limite tient au fait qu'elle ne concerne que les ménages ordinaires, et laisse ainsi hors du champ de l'analyse les populations les plus vulnérables : seules 37 % des femmes primo-arrivantes cheffes de famille monoparentales logeaient dans un logement personnel (dont elles étaient locataires ou propriétaires) *versus* 84 % des femmes en couple avec enfants (Le Quentrec-Creven, 2013). Elles étaient le plus souvent accueillies par des tierces personnes ou résidaient dans un logement dépendant d'une association ou d'un centre d'hébergement. Toutefois la non-prise en compte dans EFL des femmes résidant hors ménage ordinaire, certes confrontées à un degré de précarité caractérisé, prive d'une population peu nombreuse dans le total des familles monoparentales. Ce défaut de couverture réduit à peine la portée de l'analyse.

3.2.1 INFORMATIONS RECUEILLIES DANS LE QUESTIONNAIRE EAR

La collecte des informations pour le recensement est effectuée par dépôt / retrait de questionnaires (feuille de logement et bulletins individuels) par des agents recenseurs⁸. Le bulletin individuel de recensement fournit des informations sur les caractéristiques sociodémographiques des répondants, soit l'ensemble des habitants du logement recensé (sexe, âge, date d'arrivée en France, statut migratoire, nationalité, état matrimonial, diplôme), leur situation d'activité, et les caractéristiques des

⁸ La nouvelle méthode de recensement, en vigueur depuis 2004, substitue au comptage traditionnel une méthode d'enquête variant selon un seuil de population fixé par la loi à 10 000 habitants. Les communes de moins de 10 000 habitants sont recensées une fois tous les cinq ans par roulement. Dans les communes de 10 000 habitants ou plus, un échantillon d'adresses représentant environ 8 % de la population est recensé chaque année. L'enquête de recensement est exhaustive dans le premier cas, c'est une enquête par échantillon dans le second. Concrètement, environ 9 millions de personnes sont recensées chaque année, soit 14 % de la population vivant en France.

emplois occupés (statut, type de contrat, position professionnelle, temps complet/temps partiel). Pour notre étude, le recensement à pour intérêt premier de renseigner le statut d'immigré des individus, et permet de connaître de façon relativement détaillée leurs pays de naissance respectifs. Ces informations permettent de caractériser les différents types de famille et de rendre compte de l'hétérogénéité existante au sein de la population immigrée. La feuille de logement de l'EAR comporte quant à elle des données sur la localisation⁹ et le type de logement, le nombre de pièces, la surface, le statut d'occupation, ainsi que quelques informations sur l'équipement (installations sanitaires, moyen et combustible pour le chauffage, possession de voiture(s) et d'emplacement(s) de stationnement). Ces éléments permettent de renseigner les conditions de vie des individus recensés.

3.2.2 INFORMATIONS RECUEILLIES DANS LE QUESTIONNAIRE EFL

Régulièrement associée au recensement depuis 1954, l'enquête Famille et Logements, conçue et réalisée par l'Insee, l'Ined, la Dress et la Caf, vise à actualiser les analyses de la fécondité selon les générations, ou selon les caractéristiques sociodémographiques et l'origine géographique. Parmi les thématiques nouvelles pour l'édition 2011 figurent une meilleure connaissance des familles recomposées, l'étude de la nouvelle forme de contractualisation de la vie en couple qu'est le pacte civil de solidarité (Pacs) et le recueil d'information sur les situations de multi-résidence. Elle aborde aussi le thème des gardes des enfants de moins de 4 ans (déjà traité dans l'édition de 1990).

L'échantillon était d'environ 400 000 logements ordinaires à recenser. Le principe était d'interroger, au sein de ces logements, tous les adultes de même sexe, donc soit tous les hommes, soit toutes les femmes, d'au moins 18 ans. La population féminine étant au centre des analyses, le partage hommes/femmes a été fait dans un rapport d'environ un homme pour deux femmes. La collecte s'est effectuée par dépôt / retrait d'un questionnaire par personne entrant dans le champ de l'enquête. Les questionnaires ont été remis en mains propres par les agents recenseurs en même temps que les documents habituels du recensement. Au final, de 121 000 hommes et un peu plus de 238 000 femmes ont été interrogés sur leur vie de couple, leur vie familiale et leur situation résidentielle. L'enquête est représentative des individus âgés de 18 ans ou plus résidant en ménages ordinaires en France métropolitaine.

3.2.3 CHAMP DE L'ANALYSE ET POPULATIONS CIBLÉS

Le champ d'étude est limité aux femmes répondantes à l'enquête Famille et Logements ayant déclaré ne pas être en couple et vivant avec au moins un enfant de moins de 18 ans. Elles sont comparées aux femmes (immigrées ou non) vivant en couple et ayant au moins un enfant mineur. L'échantillon final est constitué de 72 158 femmes dont 8 812 sont immigrées¹⁰. Parmi ces dernières, 1 341 sont en situation de monoparentalité.

Le Tableau 2 suivant donne les effectifs des différents groupes de mères objets des analyses. Hormis les États d'Amérique, les autres ensembles géographiques sont tous fournis par plus d'une centaine de femmes. L'échantillon est constitué aux deux tiers par des migrantes africaines, dont la moitié

⁹ Ce qui permet par la suite, grâce à la géolocalisation, de renseigner diverses caractéristiques du lieu de vie : ZUS, taille, de la commune, etc.

¹⁰ Quelques incohérences ont été constatées lors de l'appariement des bases EFL et EAR, notamment sur les questions liées au sexe et au statut conjugal des individus, qui ont conduit à exclure certains individus de l'échantillon d'analyse : (1) 810 individus, soit moins d'1 % de la population d'étude n'ont pas le même sexe dans les deux bases de données. Cette différence semble venir d'une erreur de codage ; (2) 205 individus EFL, en couple et appartenant soit à une famille traditionnelle soit à une famille recomposée n'ont pas de conjoint recensé. Parallèlement, 355 Individus EFL ne se déclarant pas en couple avec un individu de même sexe, le sont pourtant effectivement d'après les données du recensement.

originaire du Maghreb et l'autre moitié d'Afrique subsaharienne. L'Asie et l'Amérique occupent des places plus modestes, mais leur présence permet des comparaisons internationales plus larges. L'Europe dans son ensemble, est représentée par un nombre significatif d'observations, permettant d'effectuer des comparaisons de type Nord/Sud.

Tableau 2 ▼ Effectifs selon la situation conjugale, le statut migratoire et le pays de naissance des mères, EFL

	Effectifs non pondérés			% (effectifs pondérés)		
	Mère en couple	Mère seule	Total	Mère en couple	Mère seule	Total
Statut migratoire						
Non-immigré	53732	10244	63976			
Immigré	6841	1341	8182			
Total	60573	11585	72158			
Femmes immigrées						
Pays de naissance						
Europe, dont :	2042	282	2324	29,8	21,0	28,4
- Europe du Sud	876	118	994	12,8	8,8	12,1
- Autre Europe	1166	164	1330	17,0	12,2	16,3
Maghreb, dont :	2197	425	2622	32,1	31,7	32,0
- Algérie	907	195	1102	13,3	14,5	13,5
- Maroc et Tunisie	1290	230	1520	18,9	17,2	18,6
Afrique subsaharienne	760	388	1148	11,1	28,9	14,0
Asie - Autres, dont :	1842	246	2088	26,9	18,3	25,5
- Asie	1540	162	1702	22,5	12,1	20,8
- Amériques - Océanie	302	84	386	4,4	6,3	4,7
Total	6841	1341	8182	100	100	100

Source : Enquête Famille et Logements (Insee, 2011).

Champ : Femmes vivant avec au moins un de leurs enfants de moins de 18 ans.

3.3 ENQUÊTE TEO

Lancée en 2008 conjointement par l'Ined et l'Insee, l'enquête TeO s'intéresse à toutes les populations vivant en France métropolitaine (l'échantillon comprend 21 760 individus âgés de 18 à 60 ans, résidant en ménage ordinaire), mais présente la particularité d'avoir surreprésenté les populations « minoritaires » : immigrés, descendants d'immigrés, personnes originaires des Dom et leurs descendants (Beauchemin, Hamel, & Simon, 2015). Cette enquête visait à identifier l'impact des origines sur les conditions de vie et les trajectoires sociales, tout en prenant en considération les autres caractéristiques sociodémographiques que sont le milieu social, le quartier, l'âge, la génération, le sexe, le niveau d'études.

3.3.1 INFORMATIONS RECUEILLIES DANS LE QUESTIONNAIRE TEO

Le questionnaire collecte des informations à la fois transversales (situation au moment de l'enquête) et rétrospectives (« trajectoires »). Il combine également des informations de type objectif (description des situations et des relations), subjectif (attitudes, perceptions, jugements, représentations) et contextuel (informations sur l'environnement au niveau de la commune et du bassin d'emploi).

Le questionnaire s'organise autour de trois thématiques principales et comporte une vingtaine de modules :

- **l'environnement familial et social** (Habitants du logement ; entourage familial élargi ; socialisation familiale ; histoire matrimoniale ; relations sociales)
- **l'accès aux différentes ressources de la vie sociale** (revenus, éducation, emploi, logement, vie citoyenne, santé)
- **les différentes dimensions des origines et appartenances culturelles** (Lien avec le pays d'origine ; relations transnationales ; religion ; langues ; image de soi et regard des autres) et les discriminations

L'avantage principal de l'enquête TeO est précisément dans le détail des informations rétrospectives des répondantes quant à leur histoire familiale, migratoire et professionnelle, permettant ainsi de construire des catégories plus fines pour comprendre les situations observées au moment de l'enquête, notamment les modes d'entrée en monoparentalité et les trajectoires migratoires. Il comporte également des informations beaucoup plus détaillées sur les conditions de travail, les revenus et les conditions de logement que l'enquête EFL. Ses limites tiennent aux effectifs des répondants en situation de monoparentalité au moment de l'enquête.

3.3.2 CHAMP DE L'ANALYSE ET POPULATIONS CIBLÉS

Le tableau des habitants du logement permet d'identifier les répondants vivant sans conjoint et avec au moins un enfant de moins de 18 ans (selon les définitions adoptées dans ce travail). Le Tableau 3 donne les effectifs des différents groupes de mères dans l'enquête TeO.

Tableau 3 ▼ Effectifs selon la situation conjugale, le statut migratoire, le pays de naissance et la trajectoire migratoire des mères, TeO

	Effectifs non pondérés			% (effectifs pondérés)		
	Mère en couple	Mère seule	Total	Mère en couple	Mère seule	Total
Statut migratoire						
Non-immigré	2544	646	3191			
Immigré	2104	5405	2516			
Total	4648	1099	5699			
Femmes immigrées						
Pays de naissance						
Europe	538	78	616	25,6	18,4	24,4
Maghreb	546	103	649	26,0	24,7	25,8
Afrique subsaharienne	416	157	573	19,8	39,3	23,1
Asie - Autres	604	67	671	28,7	17,7	26,8
Trajectoire migratoire						
Migration dans l'enfance	633	162	795	30,3	37,7	31,6
Migration en tant que conjointe	1317	109	1246	63,1	25,3	49,5
Migration autonome	316	159	475	15,1	37,0	18,9
Ensemble	2104	405	2509	100	100	100

Source : Enquête Trajectoires et Origines (Ined/Insee, 2008-2009).

Champ : Mères de 18-59 ans résidant avec au moins un enfant de moins de 18 ans.

405 femmes immigrées vivent seules avec leurs enfants. 40 % d'entre elles sont originaires des pays d'Afrique subsaharienne, soit le double que parmi les mères en couple, reflétant ainsi une surreprésentation importante de ce groupe parmi les familles monoparentales. Les Européennes représentent environ 18 % de l'échantillon et sont composées pour moitié de ressortissantes des pays d'Europe du Sud et pour moitié d'originaires d'autres pays d'Europe. Un quart des mères seules sont originaires des pays du Maghreb qui également se divisent à part égale entre d'une part les Algériennes et d'autre part, les Marocaines et les Tunisiennes. Les ressortissantes des pays d'Asie et des autres régions représentent 18 %.

Lorsque l'on regarde les trajectoires migratoires des femmes seules, il apparaît que plus d'un tiers d'entre elles sont venues « enfants » en France et un autre tiers de manière autonome. Seul un quart des femmes seules est arrivé à l'âge adulte dans le cadre d'un regroupement familial, alors que leur proportion est plus que le double parmi les mères en couple, ce qui suggère là aussi un lien étroit entre les deux dimensions. Malheureusement les faibles effectifs dans l'échantillon ne permettent pas d'analyser en simultané les effets du pays d'origine et des trajectoires migratoires¹¹.

¹¹ Une analyse du lien entre les caractéristiques des familles monoparentales immigrées et leur trajectoire migratoire peut être trouvée dans la publication suivante (Eremenko & de Valk, 2016).

4 PORTRAIT DES FAMILLES MONOPARENTALES

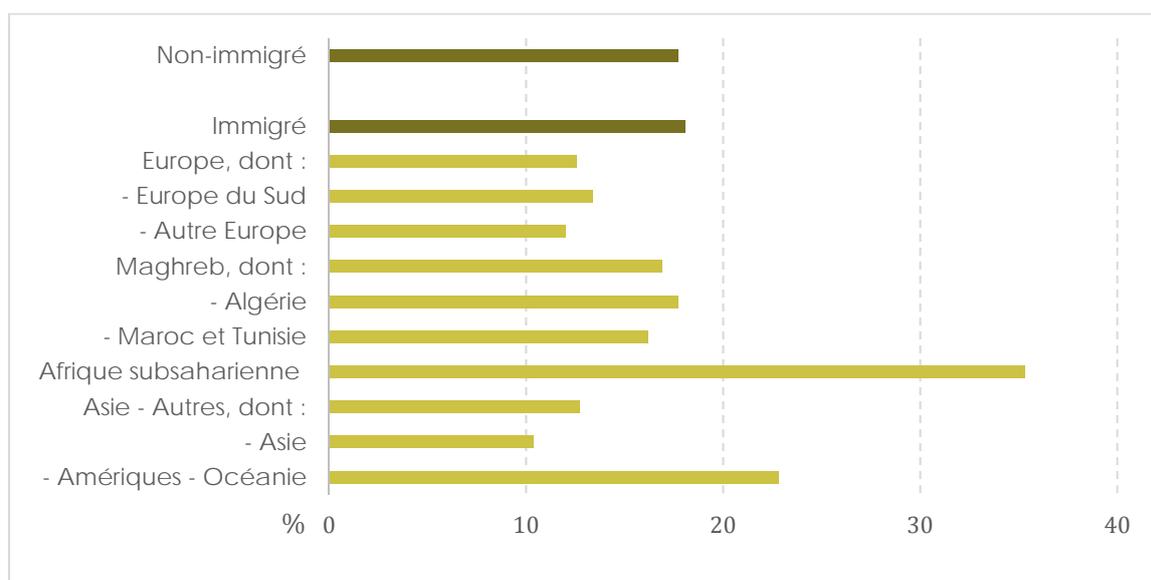
4.1 CARACTÉRISTIQUES SOCIODÉMOGRAPHIQUES DES FEMMES

4.1.1 PRÉVALENCE DE LA MONOPARENTALITÉ

D'après l'exploitation faite de l'enquête EFL, la part des femmes immigrées vivant en situation monoparentale est égale à celle des femmes non-immigrées (environ 18 %) (Figure 1). Une autre exploitation des données du recensement a montré que la monoparentalité est plus fréquente chez les immigrés (Mainguéné, 2013). Mais cette dernière analyse n'est comparable, ni par la source de données (recensement 2009), ni par le champ examiné (inclut les foyers sans limite d'âge des enfants). Or, les descendants d'immigrés décohabitent à des âges plus tardifs (Hamel, Mougérou, & Santelli, 2011) et, nous le verrons, la cohabitation intergénérationnelle y étant aussi plus fréquente, la proportion de familles monoparentales s'en trouve ainsi augmentée lorsque ces jeunes adultes sont inclus. En outre cette étude englobait également les hommes. Une section de ce rapport est consacrée spécifiquement à la situation familiale des hommes immigrés, chez lesquels la fréquence de la monoparentalité est sensiblement différente selon le statut migratoire : 10,5 % parmi les immigrés et 15,2 % parmi les non immigrés (cf. section 7.2). Cet écart, qu'on ne retrouve pas du côté féminin, justifie que soient analysées distinctement les femmes en situation de monoparentalité.

Si, dans l'ensemble, la part des femmes immigrées en situation de monoparentalité ne diffère pas de celle des non-immigrées, l'origine nationale génère des écarts parfois importants. Les femmes originaires d'Europe et d'Asie sont moins susceptibles d'être mères seules que les autres femmes (respectivement 13 % et 10 %). À l'inverse, les femmes venues d'Afrique subsaharienne semblent particulièrement touchées par ce phénomène : 35 % d'entre elles sont seules avec leurs enfants. La fréquence de la monoparentalité chez les femmes venues du Maghreb (17 %) est très proche de celle observée dans l'ensemble. Ces écarts sont liés à la fois à l'histoire migratoire de ces différents groupes et à leur position spécifique dans la société française.

Figure 1 Proportion de mères seules selon le statut migratoire et le pays de naissance des mères, EFL



Source : Enquête Famille et Logements (Insee, 2011).

Champ : Ensemble des femmes vivant avec au moins un de leurs enfants de moins de 18 ans.

Avant de conduire des analyses détaillées sur la monoparentalité dans la population immigrée (caractéristiques des familles/ménages ; conditions de travail et de vie), il importe de connaître les caractéristiques sociodémographiques des femmes immigrées vivant seules avec un ou plusieurs de leurs enfants. Ces caractéristiques sont en effet susceptibles d'influencer significativement les modalités de participation de ces femmes à la vie sociale (vie familiale, emploi, logement). Les structures d'âge, de temporalité d'arrivée en France, ou encore les ressources scolaires de ces femmes (diplômes) modèlent les pratiques sociales étudiées par ailleurs.

4.1.2 ÂGE DES FEMMES SEULES AVEC ENFANT(S)

Les répartitions par âges des femmes immigrées et non-immigrées seules sont en moyenne assez semblables, même s'il apparaît que les premières sont un peu plus âgées que les secondes : 43 % des immigrées ont moins de 40 ans et 17 % ont plus de 50 ans, tandis que ces proportions sont de 52 % et 13 % chez les non-immigrées (Tableau 4). En résumant ces distributions par l'âge moyen, on obtient respectivement 41,1 ans et 40,3 ans. Les immigrées sont un peu plus âgées, mais cet écart est assez modeste. Cependant les écarts d'âge sont importants au sein de la population immigrée : certains groupes se distinguent par leur relative jeunesse (par ex. les femmes venues d'Afrique subsaharienne, ou encore celles venues d'autres pays), d'autres par l'importance des femmes âgées de plus de 50 ans en leur sein (par ex. les femmes originaires du Maghreb, d'Europe du Sud et dans une moindre mesure d'Asie).

Tableau 4 ▼ Âge des mères selon la situation conjugale, le statut migratoire et le pays de naissance, EFL

	Moins de 30 ans	30-39 ans	40-49 ans	50 ans et plus
Ensemble des mères				
Femme non-immigrée en couple	10,9	41,0	40,0	8,1
Femme non-immigrée seule	11,9	31,2	44,4	12,5
Femme immigrée en couple	12,2	39,9	37,3	10,6
Femme immigrée seule	9,3	33,5	39,9	17,3
Mères immigrées seules				
Europe, dont :	6,7	24,1	49,6	19,6
- Europe du Sud	4,1	23,4	51,3	21,3
- Autre Europe	9,0	24,7	48,1	18,1
Maghreb, dont :	6,3	26,9	43,8	23,0
- Algérie	2,8	23,3	47,2	26,7
- Maroc et Tunisie	9,3	30,0	40,9	19,8
Afrique subsaharienne	12,6	43,3	33,9	10,2
Asie - Autres, dont :	11,1	36,2	34,9	17,9
- Asie	7,4	33,8	38,6	20,3
- Amériques - Océanie	18,3	40,9	27,7	13,2

Source : Enquête Famille et Logements (Insee, 2011).

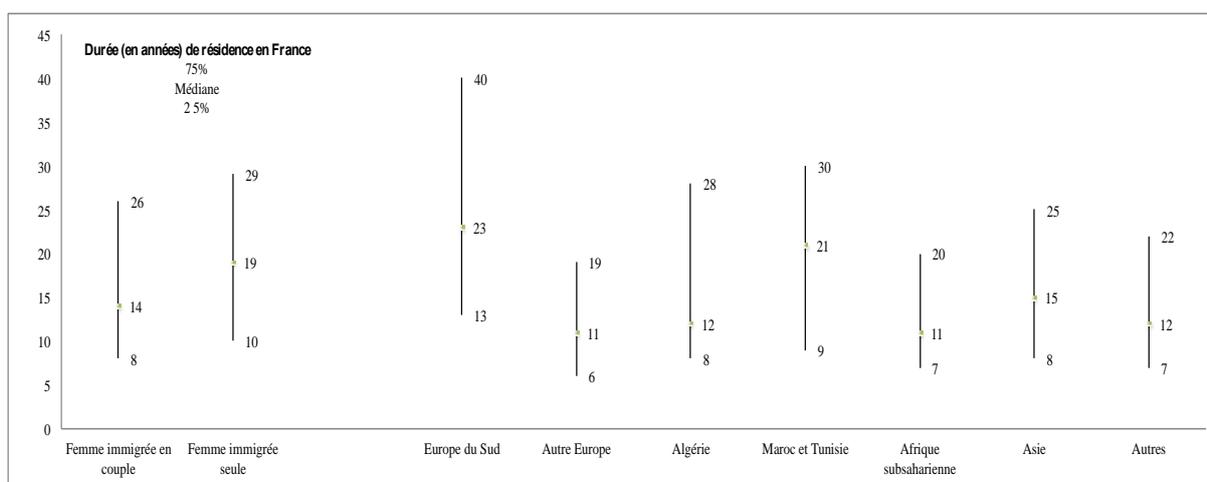
Champ : Ensemble des femmes vivant avec au moins un de leurs enfants de moins de 18 ans.

4.1.3 DURÉE DE RÉSIDENCE EN FRANCE

Il existe un fort contraste entre les différents courants migratoires du point de vue de la durée de résidence en France (Figure 2). Les femmes immigrées seules ont une durée de présence en moyenne plus longue que celle des femmes immigrées en couple : la moitié des immigrées seules sont en France depuis 19 ans, depuis 14 ans dans le cas des femmes en couple. La durée de résidence en France permet de distinguer différents groupes au sein des femmes seules : d'un côté les femmes originaires

d'Europe du Sud¹², du Maroc et de la Tunisie, dont la durée médiane de présence en France est supérieure à 20 ans. De l'autre, les femmes venues d'autres pays d'Europe ou d'Afrique subsaharienne dont la durée médiane de présence en France est de l'ordre de 11 ans. Les femmes venues d'Asie du Sud-Est occupent une place intermédiaire (15 ans). On peut s'étonner de ce que la durée de résidence en France des femmes seules venues d'Algérie soit si faible (12 ans) dans ce courant migratoire ancien et fortement représenté en France. La migration des natifs d'Algérie s'est en réalité déroulée sur une période étendue et a connu deux vagues distinctes : celle liées à la fin de la guerre d'Algérie et celle liée aux événements des années 1990 dans le pays. Dans le cas des femmes seules originaires d'Algérie, il semblerait que leur migration procède davantage de la seconde vague que de la première.

Figure 2 Durée de résidence en France des mères immigrées selon la situation conjugale et le pays de naissance, EFL



Source : Enquête Famille et Logements (Insee, 2011).

Champ : Ensemble des femmes immigrées vivant avec au moins un de leurs enfants de moins de 18 ans.

4.1.4 DIPLÔMES

Les femmes immigrées seules cumulent certains facteurs de vulnérabilité : elles sont en moyenne moins diplômées que toutes les autres femmes (Tableau 5). Les niveaux de diplôme des femmes varient considérablement selon leurs origines migratoires. Seule une femme sur dix parmi les non-immigrées en couple est sans diplôme et plus de 40 % sont titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur. Cette situation est à l'image des progrès considérables qu'ont connues les scolarités féminines depuis les années 1960 et qui ont conduit à ce que les femmes « dépassent » le niveau scolaire des hommes en France. Les femmes non-immigrées en situation de monoparentalité sont moins diplômées, un résultat connu et déjà bien identifié dans la littérature existante sur les familles monoparentales en France : elles sont en effet deux fois plus nombreuses (19 %) que leurs homologues en couple à ne posséder aucun diplôme et moins d'une sur trois (28 %) a obtenu un diplôme du supérieur. De même les femmes immigrées en couple apparaissent plus diplômées que celles vivant seules, mais les différences sont nettement moins marquées que parmi les femmes non-immigrées : si la part des femmes sans aucun diplôme est comparable dans ces deux groupes (40 % vs 42 %), à l'autre extrémité de la hiérarchie scolaire, les femmes immigrées en couple apparaissent plus nombreuses à détenir un diplôme du supérieur que les celles vivant seules (28 % vs 21 %). Mais les femmes immigrées en situation de monoparentalité sont loin de constituer un groupe homogène du

¹² Dans le cas des femmes venues d'Europe du Sud (en particulier d'Espagne), il faut tenir compte du fait qu'une très forte majorité d'entre elles sont venues enfants en accompagnant leurs parents.

point de vue scolaire : les femmes venues d'Europe qui comptent 29 % de diplômées du supérieur s'opposent à celles venues du Maghreb qui pour près de la moitié d'entre elles (49 %) n'ont aucun diplôme. Les femmes originaires d'Afrique subsaharienne ou encore d'Asie sont dans une situation intermédiaire.

Tableau 5 ▼ Diplôme des mères selon la situation conjugale, le statut migratoire et le pays de naissance, EFL

	Aucun diplôme ou CEP	BEPC, CAP ou BEP	Baccalauréat général, ou technologique	Diplômes post-bac
Ensemble des mères				
Non-immigrée en couple	10	27	20,9	42,1
Non-immigrée seule	18,9	34	19,5	27,6
Immigrée en couple	39,9	16,9	15,8	27,5
Immigrée seule	41,9	21,1	16,3	20,8
Mères immigrées seules				
Europe, dont :	30,3	20,2	20	29,4
- Europe du Sud	43,6	26,7	17,4	12,3
- Autre Europe	18,7	14,6	22,3	44,4
Maghreb, dont :	48,5	24,8	14,4	12,2
- Algérie	49,3	25,7	12,7	12,3
- Maroc et Tunisie	47,9	24	15,9	12,1
Afrique subsaharienne	39,7	20,7	18,7	20,9
Asie - Autres, dont :	44,4	16,3	11,7	27,5
- Asie	47,7	15	8,1	29,3
- Amériques - Océanie	38,2	18,7	18,9	24,3

Source : Enquête Famille et Logements (Insee, 2011).

Champ : Ensemble des femmes vivant avec au moins un de leurs enfants de moins de 18 ans.

4.2 IMPACTS DU STATUT MIGRATOIRE

4.2.1 CARACTÉRISTIQUES INDIVIDUELLES

Bien que la monoparentalité ne touche pas davantage les immigrées, le portrait qu'on peut dresser de cette population est quelque peu différent de celui qui se dégage de l'examen des situations familiales de femmes non-immigrées. Rappelons que la répartition par âges de ces deux groupes est assez semblable. Les deux groupes de femmes ne se différencient pas non plus du point de vue de la durée de la monoparentalité observée au moment de l'enquête. Près de la moitié vivent sans conjoint depuis moins de 5 ans (47 % dans les deux groupes) et également la même proportion entre 5 et 15 ans (44 %). Bien que les comparaisons qui suivent ne soient pas établies toutes choses égales par ailleurs, les conclusions sur lesquelles elles débouchent sont acceptables du fait que ces structures par âge et par durée soient proches.

4.2.1.1 UNE FÉCONDITÉ PLUS PRÉCOCE

L'indicateur retenu pour cette mesure de la fécondité est celui de l'âge au premier enfant, qui indique l'âge auquel ces femmes sont devenues mères pour la première fois¹³. La naissance du premier enfant

¹³ Le calcul d'un âge moyen à la maternité, tous rangs de naissance confondus, impliquerait une analyse par générations, qui n'est pas réalisable car leur descendance finale n'est pas achevée.

intervient pour 26 % d'entre elles avant 22 ans et pour 36 % à 22-27 ans, contre respectivement 22 % et 41 % des non-immigrées (Tableau 6). Les raisons de cette précocité sont multiples : pour un certain nombre d'immigrées, notamment celles arrivées à l'âge adulte, la constitution d'une famille peut avoir débuté dans le pays d'origine. 21 % ont eu ce premier enfant avant l'arrivée en France. Leur première maternité s'est donc réalisée dans un contexte normatif et un accès à la contraception différents de celui qui prévaut en France (nous reviendrons plus loin sur les parcours migratoires).

Tableau 6 ▼ Âge à la naissance du premier enfant et mode d'entrée dans la monoparentalité selon le statut migratoire des mères seules, EFL

	Non-immigrée	Immigrée
Age à la naissance du premier enfant		
moins de 22 ans	21,8	26,3
22-27 ans	41,2	36,3
28 ans ou plus	37,1	37,4
Mode d'entrée dans la monoparentalité		
Célibataire, dont :	49,3	37,3
- n'ayant jamais été en couple	12,9	15,0
- a été en couple, puis séparée	36,4	22,3
A été mariée, dont :	50,7	62,8
- puis séparée	13,1	18,5
- puis divorcée	33,2	36,0
- puis veuve	4,4	8,3

Source : Enquête Famille et Logements (Insee, 2011).

Champ : Ensemble des femmes immigrées vivant avec au moins un de leurs enfants de moins de 18 ans.

De surcroît, l'année de naissance d'un enfant et celle de la migration coïncident parfois (dans 4 % des cas d'après l'exploitation faite de cette enquête), notamment parce que leur venue en France s'effectue dans la grande majorité des cas en raison d'un regroupement familial (Toulemon & Mazuy, 2004). Environ la moitié des migrantes familiales rejoignent un conjoint français (Prioux & Barbieri, 2012). C'est donc souvent pour débiter ou poursuivre une vie de couple qu'elles arrivent sur le territoire. La décision d'avoir un enfant peut donc s'en trouver accélérée par rapport à l'âge auquel ces femmes auraient eu leur premier enfant si la femme avait dû attendre davantage pour rejoindre son conjoint en France.

4.2.1.2 UNE NUPTIALITÉ PLUS FRÉQUENTE

Le modèle français de la famille est en partie incarné par la vie en couple hors mariage. Ces unions sont en moyenne plus souvent rompues et sont donc davantage source d'épisodes de monoparentalité (Thierry, 1993). Un tiers des femmes non-immigrées (36 %) sont devenues monoparentales après ce type d'union, alors que ce n'est le cas que de moins d'un quart des immigrées (22 %), Tableau 6.

Les immigrées privilégient des unions fondées sur le mariage : unions formées à l'étranger, contraintes de la législation du regroupement familial, perpétuation des représentations traditionnelles de la vie familiale... La rupture volontaire d'une union mariée doit se conclure à terme par un divorce mais la durée et le coût de la procédure, conjugués aux éventuelles mésententes entre ex-conjoints, se traduit par le fait que nombre de personnes s'étant séparées demeurent légalement mariées pendant quelques années (Jeandidier, Mansuy, & Bourreau-Dubois, 2013).

Les familles monoparentales immigrées sont davantage concernées par cette question, près des deux tiers s'étant mariées (63 %), contre seulement un peu plus de la moitié des non-immigrées (51 %). Ce parcours juridique y apparaît plus délicat : parmi les couples mariés s'étant séparés (55 %), veuvage mis à part, 19 % sont séparées et 36 % sont divorcées (soit une sur trois), tandis que la part des non-immigrées encore dans cette situation est un peu plus faible (respectivement 13 % et 32 %).

En dépit de la baisse de la mortalité des jeunes adultes, un gradient social demeure de sorte que la monoparentalité provoquée par un veuvage précoce touche davantage les milieux défavorisés. L'illustration en est donnée par le fait que les immigrées sont deux fois plus souvent veuves que les autres (respectivement 8 % et 4 %). Les écarts d'âges entre conjoints, l'homme étant en moyenne plus âgé que la femme, sont particulièrement marqués chez les immigrées ce qui accroît mécaniquement leur risque de veuvage. En outre il est vraisemblable que, dans un certain nombre de cas, le décès du mari se soit produit, non pas tandis que les conjoints vivaient ensemble en France, mais alors qu'il résidait à l'étranger, par exemple la victime d'un contexte de violence et plus généralement de conditions d'existence plus difficiles.

Ainsi les formes spécifiques de la conjugalité des immigrées se répercutent-elles sur les modes d'entrée dans la monoparentalité. Toutefois un dernier caractère atypique peut être mentionné. La monoparentalité n'est pas systématiquement la conséquence d'une rupture du couple. Elle a parfois pour origine la naissance d'un enfant en dehors de toute vie de couple, ou pour le dire autrement, être le résultat d'une maternité célibataire. Ce cas de figure s'observe un peu plus souvent parmi les immigrées (15 % contre 13 %), sans doute pour des raisons tenant à la fragilité des relations de couple ou bien à d'histoires migratoires complexes, quand par exemple les parents ne parviennent pas à faire concorder installation en France et l'issue de la grossesse.

4.2.2 CARACTÉRISTIQUES DES FOYERS

Une famille monoparentale se compose *a minima* d'une mère et de son enfant, mais la taille de la famille peut être plus importante. La mère doit faire face à davantage de responsabilités à mesure que le nombre d'enfants à charge s'accroît. En outre l'impact de leur nombre doit aussi être apprécié au regard de leurs âges. Les jeunes enfants sont moins autonomes et sources de davantage de contraintes. S'ils ne sont pas encore scolarisés, le besoin d'un mode d'accueil pour son enfant se pose alors pour la femme occupant un emploi. Si l'enfant est plus âgé, d'autres difficultés peuvent surgir, par exemple celles liées aux jeunes adultes sans emploi, sans ressource, contraints de rester vivre avec leur mère et d'être à leur charge. Par ailleurs, le foyer peut accueillir d'autres personnes que la mère et son/ses enfants, comme par exemple un ascendant, une sœur, un frère, un cousin ou une personne sans lien de parenté. Celles-ci sont susceptibles en revanche de fournir des services à la femme seule. Sur tous ces aspects, la situation des immigrées monoparentales aboutit à un constat univoque. Elles doivent assumer davantage de responsabilités.

4.2.2.1 DES FRATRIES PLUS ÉTENDUES

L'enquête ne permet pas de savoir combien d'années les femmes ont vécu en couple avant de vivre seules. Cette durée est décisive pour la descendance atteinte au moment de la rupture. La séparation interrompt dans la plupart des cas leur fécondité. Vivant seules, leur probabilité d'avoir un nouvel enfant est réduite, soit parce qu'elles ont peu ou pas de relations sexuelles, soit qu'elles se protègent efficacement par la contraception. La répartition du nombre d'enfants permet toutefois de se faire une idée du moment où a eu lieu la séparation. 39 % des immigrées seules ont un seul enfant, 32 % en ont deux et 26 % trois ou plus (Tableau 7). Cette distribution correspond à une descendance atteinte égale à un peu plus de 1,9 enfant par mère. Un niveau peu éloigné de la descendance finale, écartant l'idée d'unions qui auraient été éphémères.

En comparaison, la distribution observée chez les non-immigrées donne environ 1,7 enfant par femme. Les fratries sont donc plus étendues dans les foyers d'immigrées. Cette différence est largement tributaire de la proportion comparée des familles avec trois enfants ou plus. Avec un pourcentage égal à 29 %, elle est le double par rapport aux non-immigrées qui ne sont que 15 % dans ce cas. Tout se passe donc comme si les premières, pour nombre d'entre elles, avaient eu le temps d'agrandir leur famille avant de se séparer, tandis que les non-immigrées avaient dû souvent s'en tenir à un seul enfant : près de la moitié étant dans ce cas (48 % contre 39 % pour les immigrées), voire à deux enfants (respectivement 37 % et 32 %).

Tableau 7 ▼ Caractéristiques des familles selon le statut migratoire des mères seules, EFL

	Non-immigrée	Immigrée
Nombre d'enfants co-résidents		
1 enfant	47,8	39,4
2 enfants	36,9	31,6
3 enfants ou plus	15,3	29,0
Présence d'enfant(s) âgés de :		
moins de 4 ans	26,0	32,1
moins de 6 ans	31,2	38,2
18 ans ou plus	14,0	22,4
Présence d'au moins un ascendant	7,3	6,8
Présence d'au moins un isolé	4,3	8,3

Source : Enquête Famille et Logements (Insee, 2011).

Champ : Ensemble des femmes immigrées vivant avec au moins un de leurs enfants de moins de 18 ans.

Toutefois l'enquête Famille de 1999 a montré d'une part que la durée moyenne des unions des immigrées est proche de celle des personnes non-immigrées (19,8 ans pour l'ensemble de la population ayant vécu en couple, 19,1 ans pour les immigrées), d'autre part que les couples formés d'au moins un immigré sont un peu moins souvent rompus (respectivement 23 % et 19 % des générations 1945-1954) (Borrel & Tavan, 2004). Les écarts dans la taille des familles de ces deux groupes relèveraient donc plutôt d'un différentiel de fécondité : à durée d'union égale les immigrées ont davantage d'enfants (Héran & Pison, 2007). Ce surcroît d'enfants, plus souvent nés au sein d'unions mariées, constitue d'ailleurs un élément de stabilité de la vie familiale, protégeant en quelque sorte des risques de séparation.

Il doit aussi être tenu compte d'un autre phénomène : les couples se séparant doivent décider avec lequel des deux parents les enfants vont résider. Le schéma dominant est celui où les enfants restent vivre avec leur mère. Cet inégal engagement des hommes et des femmes s'estompe petit à petit, les nouveaux pères ayant des liens plus étroits avec leurs enfants et désirant continuer à s'en occuper en cas de séparation. L'essor des résidences alternées en est un indice. On estime qu'environ 15 % des enfants de parents séparés vivent ainsi. Néanmoins il n'est pas exclu que ce modèle dominant résiste un peu plus chez les pères immigrés, cette organisation étant couteuse en terme de logement et plus difficile à organiser avec plusieurs enfants qu'avec un enfant unique.

4.2.2.2 DAVANTAGE D'ENFANTS EN BAS ÂGE

Les cheffes de familles immigrées, à la tête de plus grandes fratries, ont en conséquence plus souvent des enfants en bas âge : 32 % ont un enfant de moins de 4 ans, 38 % un enfant de moins de 6 ans, contre respectivement 26 % et 31 % pour les non-immigrées (Tableau 7). Comme il a été dit précédemment, ce n'est pas parce qu'il s'agirait d'une population beaucoup plus jeune ou dont le couple se serait rompu plus tôt, puisque cela ne semble manifestement pas le cas.

4.2.2.3 UNE DÉCOHABITATION PLUS TARDIVE

La prolongation de la durée des études a conduit historiquement un recul de l'âge à l'entrée dans la vie adulte. Après le baccalauréat, le choix de la ville où s'effectuent les études supérieures peut constituer l'amorce de la décohabitation quand la distance au domicile familial oblige l'étudiant à vivre indépendamment, du moins pendant la semaine. L'obtention d'un premier emploi est un autre facteur de départ du domicile parental. Mais dans un contexte de chômage et d'emplois précaires, les jeunes tardent à quitter leur(s) parents au-delà de la fin des études. Enfin le recul de l'âge à la mise en couple contribue lui aussi à décaler la décohabitation. L'autonomie des jeunes à l'égard de leur famille d'origine se produit plus tardivement dans les générations nouvelles.

Ces trois étapes clefs des premiers pas vers l'indépendance résidentielle et financière ne sont pas franchies par tous les jeunes au même rythme, ni dans le même ordre. Les études sont en moyenne plus courtes pour les enfants de familles modestes et singulièrement immigrées (Hamel *et al.*, 2011). Sans doute celles-ci privilégient-elles l'option géographique la moins lointaine afin de limiter le coût des études. Les discriminations sur le marché du travail accentuent le sous-emploi des enfants d'immigré(e)s. La mise en couple est aussi nettement plus tardive pour les garçons issus de ces familles. Sans surprise donc, on observe en effet que près d'un quart des femmes immigrées (22 %) ont un enfant majeur sous leur toit, contre seulement une femme non-immigrée sur sept (14 %) (Tableau 7). Dans les familles modestes, le maintien des jeunes de moins de 21 ans dans le giron familial permet de rester bénéficiaire des allocations familiales et d'une part supplémentaire accordée aux familles de trois enfants et plus dans le calcul des impôts sur le revenu.

4.2.2.4 DES MÉNAGES PLUS COMPLEXES

Une famille avec enfant(s) peut également comporter d'autres personnes en plus du/des parent(s) et de leur(s) enfant(s), ce qui la constitue en ménage complexe selon la terminologie de l'Insee. Il peut s'agir d'une personne non apparentée au noyau familial (sous-locataire, ami...) ou d'un membre de la famille élargie, (désignées comme « isolées »). Les immigrées vivent deux fois plus souvent avec une personne isolée que les non-immigrées (8 % *versus* 4 %) (Tableau 7). Cette pratique, expression de solidarités vis-à-vis d'individus ayant des difficultés d'accès à un logement autonome, est assez répandue dans l'entourage des familles immigrées.

Au sein de ces ménages complexes, il faut mentionner le cas de la cohabitation intergénérationnelle due à la présence d'un ascendant, à la fois parent de la mère et grand-parent de son/ses enfant(s). Ces ménages de trois générations génèrent des échanges de services au sein de la parenté au bénéfice tantôt d'une génération tantôt d'une autre. Un ascendant devenu dépendant trouvera dans la corésidence avec l'un de ses enfants, une aide lui permettant d'accomplir les tâches personnelles de la vie courante lorsqu'il n'est plus apte à vivre seul. Le principal aidant peut au contraire être la personne âgée qui, en échange du gîte et du couvert pour ainsi dire, vient suppléer les parents dans les travaux domestiques et l'entretien des petits-enfants (Delbes & Gaymu, 2004). On fera dans ce cas plus souvent appel aux grand-mères, celles-ci préférant du reste plutôt vivre chez leur fille que chez leur garçon.

Cette problématique prend un tour singulier dans le cas des familles monoparentales car la séparation crée un vide dans l'espace du logement et dans les tâches assurées auparavant par l'autre parent. Si besoin il y a, encore faut-il pouvoir mobiliser sa parentèle. Or les ascendants des familles immigrées vivent logiquement plus souvent à l'étranger, si bien que seules 7 % des mères immigrées vivent avec un ascendant, une proportion similaire à celle observées chez les non-immigrées. Les charges familiales supplémentaires qui résultent de la présence de jeunes enfants, du soutien de jeunes adultes, voire parfois des personnes isolées, ne sont donc pas amorties par la présence plus fréquente d'un ascendant.

4.3 IMPACTS DES ORIGINES MIGRATOIRES

4.3.1 UN DÉCRYPTAGE SIMPLIFIÉ DES DIFFÉRENCES

Dans la première section, cinq traits ont été dégagés distinguant les familles monoparentales immigrées de celles dirigées par des femmes non-immigrées, ces deux groupes étant considérés globalement, toutes origines confondues. La diversité des pays de naissance des immigrées introduit un facteur d'hétérogénéité dont il faut tenir compte. L'ensemble de ces caractéristiques selon les groupes migratoires figure dans le Tableau 8. Elles sont difficiles à analyser de prime abord.

Tableau 8 ▼ Caractéristiques des familles selon le pays de naissance des mères seules immigrées, EFL

	Europe	Europe du Sud	Autre Europe	Maghreb	Algérie	Maroc, Tunisie	Afrique subsahar.	Asie-Autres	Asie	Amériques, Océanie
Age à la naissance du premier enfant										
moins de 22 ans	26,5	35,4	18,7	19,4	18,7	20,1	31,6	28,7	22,1	41,6
22-27 ans	31,3	33,1	29,8	38,2	41,2	35,6	37,1	36,2	40,9	27,0
28 ans ou plus	42,2	31,6	51,5	42,3	40,1	44,3	31,3	35,2	37,1	31,5
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Mode d'entrée dans la monoparentalité										
Célibataire :	29,4	34,0	25,4	20,5	25,4	16,1	57,7	38,0	30,1	53,3
<i>n'ayant jamais été en couple</i>	5,4	3,9	6,8	6,1	9,1	3,3	30,7	12,0	6,5	22,7
<i>a été en couple, puis séparée</i>	24,0	30,1	18,6	14,4	16,3	12,8	27,0	26,0	23,6	30,6
A été mariée :	70,6	66,0	74,6	79,5	74,6	83,9	42,3	62,0	69,9	46,7
<i>puis séparée</i>	22,3	16,2	27,7	22,4	19,7	24,7	12,3	19,0	20,0	17,2
<i>puis divorcée</i>	40,6	40,3	40,9	45,9	41,5	49,7	22,8	37,5	42,5	27,9
<i>puis veuve</i>	7,7	9,6	6,0	11,3	13,4	9,4	7,2	5,5	7,5	1,5
Nombre d'enfants co-résidents										
1 enfant	44,6	41,9	46,9	34,5	26,8	41,3	39,6	42,7	42,4	43,4
2 enfants	35,4	41,0	30,4	29,6	28,7	30,5	30,2	34,2	35,1	32,6
3 enfants ou plus	20,0	17,0	22,6	35,8	44,5	28,2	30,3	23,0	22,5	24,1
Présence d'enfant(s) âgés de :										
moins de 4 ans	18,3	10,9	24,8	26,0	25,7	26,2	47,2	29,0	23,6	39,4
moins de 6 ans	22,1	14,5	28,8	32,9	32,3	33,3	52,9	36,5	31,8	45,6
18 ans ou plus	17,2	23,2	12,0	29,1	34,1	24,6	20,5	19,0	22,9	11,3
Présence d'au moins un ascendant	5,9	5,9	5,8	8,3	9,8	6,9	3,7	10,2	9,8	11,0
Présence d'au moins un isolé	5,3	2,2	8,0	7,7	6,3	9,0	11,3	6,7	6,0	8,0

Source : Enquête Famille et Logements (Insee, 2011).

Champ : Ensemble des femmes immigrées vivant avec au moins un de leurs enfants de moins de 18 ans.

Pour donner une meilleure vue d'ensemble, nous proposons de mettre en relief les aspects atypiques. Reprenant les mêmes indicateurs que précédemment, mais cette fois par sous-groupes migratoires, examinons maintenant dans quelles populations ces traits sont, soit nettement accentués, soit au contraire atténués. Pour le dire autrement, sur tel ou tel de ces cinq aspects, y-a-t-il des sous-groupes se distinguant très spécifiquement ?

A l'inverse, quels sous-groupes présentent des caractères convergents avec les familles monoparentales non-immigrées ? Ce double classement permet, en fonction du sens et de l'ampleur des écarts à la situation moyenne des familles immigrées, de désigner les sous-groupes migratoires les plus saillants ou au contraire ceux qui ne se singularisent peu ou pas. Le tableau suivant inventorie les

singularités géographiques pour chacun des traits généraux (Tableau 9 **Erreur ! Source du renvoi**

Tableau 9 ▼ Caractères sociodémographiques distinctifs des familles immigrées selon leur origine géographique introuvable.).

Fécondité précoce	Fécondité plus tardive
<ul style="list-style-type: none"> - Amériques - Europe du sud - Afrique subsaharienne 	<ul style="list-style-type: none"> - Europe occidentale et orientale - Algérie
Nuptialité fréquente (> 75%)	Nuptialité plus rare
<ul style="list-style-type: none"> - Tunisie, Maroc / Algérie - Europe (hors Sud) 	<ul style="list-style-type: none"> - Afrique subsaharienne - Amériques
Familles nombreuses	Familles de taille plus réduite
<ul style="list-style-type: none"> - Algérie 	<ul style="list-style-type: none"> - Europe du sud - Asie
Enfants jeunes	Enfants plus âgés
<ul style="list-style-type: none"> - Afrique subsaharienne - Amériques 	<ul style="list-style-type: none"> - Europe du sud - Algérie
Décohabitation tardive	
Algérie	

Lecture : Les immigrées américaines ont la fécondité la plus précoce. Celles originaires d'Europe occidentale et orientale se caractérisent par une fécondité la moins précoce, semblable à celle des familles non-immigrées.

La première conclusion qui s'impose est qu'aucun groupe migratoire ne présente un profil spécifique simultanément sur les cinq caractères, ni dans le sens d'une singularisation absolue, ni dans le sens d'un effacement des caractères dominants.

4.3.2 LES FAMILLES MONOPARENTALES ORIGINAIRES D'EUROPE OU D'ASILE SEMBLABLES « À LA MOYENNE »

Les deux groupes de femmes originaires d'Europe présentent des profils assez hétérogènes, ce qui reflète les différences dans les structures et dynamiques familiales dans ce bassin géographique (Le Pape *et al.*, 2015), mais aussi des histoires migratoires distinctes vers la France. Néanmoins certaines caractéristiques ne correspondent pas aux modèles observés dans les pays d'origine. On peut citer la forte proportion de jeunes mères parmi les originaires des pays de l'Europe du sud, pourtant marqués par une transition vers une fécondité faible et tardive depuis une vingtaine d'années : 35 % ont eu leur enfant avant 22 ans (Tableau 8). Pour l'ensemble des immigrées, ce pourcentage ne dépasse pas 26 %.

Les migrantes asiatiques n'affichent aucune valeur extrême, bien que des formes atypiques de monoparentalité aient pu découler du fait qu'elles appartiennent à des flux récents, assez largement féminisés. Il n'est pas exclu néanmoins que des phénomènes de compensation arithmétique entre les valeurs des indices propres aux immigrées turques ou chinoises conduise à ce nivellement. La seule valeur qui se détache concerne la fréquence de la cohabitation intergénérationnelle, qui s'élève à 10 % l'une des plus élevées observées (la moyenne étant à 7 %).

4.3.3 LES IMMIGRÉES D'AFRIQUE SUBSAHARIENNE : DE JEUNES MÈRES CÉLIBATAIRES

Bien que les comportements démographiques des immigrées d'Afrique subsaharienne semblent à certains égards conserver des aspects traditionnels, la monoparentalité n'y est spécifique que sur deux points : la présence marquée d'un jeune enfant et, dans une moindre mesure, la précocité de la fécondité des mères. Près de la moitié ont la charge d'un enfant de moins de 4 ans (47 % *versus* 32 % en moyenne). L'arrivée récente d'un enfant s'explique pour beaucoup par la relative jeunesse de cette sous-population dont plus de la moitié est âgée de moins de 50 ans (56 % *versus* 43 % en moyenne générale). La proportion d'enfants en bas âge ne semble pas la conséquence d'une fécondité particulièrement élevée comme le soulignent les stéréotypes de la famille africaine nombreuse : la part des fratries d'au moins trois enfants, 30 %, est très proche de celle de l'ensemble des immigrées, de même que le niveau de la descendance atteinte (1,9 enfant par femme). Certes étant entrées un peu plus tôt dans la maternité que les autres (32 % avant 22 ans, *versus* 26 %), elles auraient pu avoir de nombreux enfants mais la rupture du couple a stoppé cette histoire génésique.

L'un des aspects remarquables de ce groupe de femme se pose en creux car, loin d'être aussi fréquemment mariées que les immigrées dans leur ensemble (63 %), elles ne le sont que dans 42 %. La proportion de célibataires dépasse même celui des femmes non-immigrées (respectivement 58 % et 49 %).

Ces mères qui élèvent seules leurs enfants sont très rarement secondées par la présence d'un.e ascendant.e (4 % *versus* 7 % en moyenne). En revanche elles sont les plus nombreuses à déclarer la présence d'une personne non apparentée (11 % *versus* 8 %). Elles ne sont donc pas *a priori* seule adulte dans le foyer, sans que l'on puisse préciser la contribution matérielle et affective de cette personne ni qui héberge qui.

4.3.4 LES FAMILLES ALGÉRIENNES : DE LARGES PARENTES

Enfin au sein du Maghreb, il n'y a pas un profil commun entre l'Algérie d'une part, et le Maroc et la Tunisie d'autre part. Les Algériennes se singularisent par une double charge familiale, des fratries plus grandes (45 % ont au moins trois enfants, *versus* 29 % dans l'ensemble des immigrées) et une décohabitation tardive des enfants (la part des foyers incluant un majeur dans la fratrie y est de 34 % *versus* 22 % en moyenne). Des valeurs aussi élevées ne sont observées dans aucuns des autres groupes. A l'évidence elles sont le résultat d'une sous-population particulièrement âgée. Alors que dans l'ensemble des immigrées, 57 % sont âgées de plus de 40 ans, cette proportion concerne près des trois quarts des Algériennes (74 %), la proportion également la plus haute de toutes les origines. En outre une famille sur dix compte un ascendant parmi les membres du foyer (10 % *versus* 7 %).

Le tableau est très différent pour les Marocaines et les Tunisiennes qui se distinguent peu, mise à part une fréquence élevée de la nuptialité (84 % sont mariées *versus* 63 % dans l'ensemble).

Ces observations ne contredisent pas le principe d'hétérogénéité des familles monoparentales recherché par le prisme de l'examen des origines géographiques, mais elles montrent une complexité qui dépasse le critère de l'origine. La monoparentalité est plurielle, elle prend des formes contrastées selon les groupes migratoires. Chaque groupe combine au plus trois des cinq caractères dominants, mais ce ne sont jamais les mêmes.

5 CONDITIONS DE VIE DES FAMILLES MONOPARENTALES

Les caractéristiques des femmes et de leurs familles déterminent en grande partie leurs conditions d'emploi et de logement. Avoir ou non en emploi conditionne le type de logement occupé, son confort, sa taille, à hauteur du montant des revenus procurés par un éventuel emploi. Les foyers monoparentaux ont des ressources financières plus faibles, reposant par définition sur un seul parent pourvoyant aux besoins de leur famille. Les femmes, dès lors qu'elles ont des enfants jeunes et/ou nombreux, sont a priori plus enclines à souhaiter un emploi afin d'assumer cette responsabilité. Cependant l'exercice de cette activité est contraint par le temps à allouer à s'occuper de ses enfants. Un temps qui là encore leur incombe totalement en l'absence de conjoint cohabitant. Le travail à temps partiel, l'acceptation d'une rémunération plus faible, et cela en lien également avec leur niveau scolaire, peuvent être la seule solution pour concilier niveau de vie et charge familiale. Les femmes seules immigrées sont sans doute particulièrement confrontées à cette tension.

5.1 SITUATION DES MÈRES IMMIGRÉES SEULES SUR LE MARCHÉ DE L'EMPLOI

5.1.1 PLUS ENCLINES À TRAVAILLER MAIS DANS DES CONDITIONS PEU FAVORABLES

Les femmes immigrées sont effectivement dans des conditions d'emploi globalement plus précaires que celles des autres femmes. Elles sont en moyenne moins souvent en emploi et davantage au chômage que les autres femmes (Tableau 10).

Les recherches sur les familles monoparentales en France ont bien montré que si les foyers monoparentaux sont plus exposés à la précarité, cela est directement lié à la situation d'activité des mères de familles monoparentales moins actives que les femmes en couple, mais que parallèlement les femmes en situation de monoparentalité entretiennent un rapport spécifique à l'emploi, puisque se déclarant, davantage que les autres femmes, à la recherche d'un travail. Ces résultats sont confirmés par l'analyse des données de l'EFL. De fait, les femmes non-immigrées seules apparaissent être moins souvent en emploi que celles en couple (71 % *versus* 80 %) mais surtout beaucoup plus souvent au chômage (18 % *versus* 8 %). Au final, la part des inactives (au foyer) dans ces deux groupes est tout à fait comparable.

Ces tendances divergent dans le cas des femmes immigrées : les mères vivant seules sont plus souvent en emploi que celles en couple, mais également bien plus souvent en recherche d'emploi (27 % contre 16 % des immigrées en couple). Parmi les immigrées, les inactives sont deux fois moins nombreuses chez les femmes seules que chez les femmes vivant en couple (16 % *versus* 32 %). On peut donc avancer que les femmes immigrées en situation monoparentale sont autant enclines à travailler que les femmes non-immigrées, le taux d'inactivité étant respectivement de 16 % et 11 %, et davantage que les femmes immigrées en couple dont le taux d'inactivité atteint 32 %.

Tableau 10 ▼ Situation au regard de l'emploi des mères selon la situation conjugale, le statut migratoire et le pays de naissance, EFL

	En emploi	Au chômage	Autres situations
Ensemble des mères			
Non-immigrée en couple	79,7	8	12,3
Non-immigrée seule	70,6	18	11,4
Immigrée en couple	51,4	16,4	32,2
Immigrée seule	56,3	27,4	16,3
Mères immigrées seules			
Europe, dont :	71,6	19,0	9,4
- Europe du Sud	79,6	14,1	6,3
- Autre Europe	64,6	23,4	12,1
Maghreb, dont :	46,6	32,3	21,0
- Algérie	44,5	29,6	25,9
- Maroc et Tunisie	48,5	34,8	16,7
Afrique subsaharienne	57	27,4	15,6
Asie - Autres, dont :	58,1	26,5	15,4
- Asie	51,1	27,7	21,3
- Amériques - Océanie	71,9	24,3	3,8

Source : Enquête Famille et Logements (Insee, 2011).

Champ : Ensemble des femmes vivant avec au moins un de leurs enfants de moins de 18 ans.

En moyenne plus exposées au chômage (27 %), le fait est particulièrement marqué pour les femmes venues du Maghreb (32 % contre 19 % des Européennes) dont le taux d'emploi est parmi les plus faibles (46 %). Les taux d'activité (incluant le chômage) des femmes originaires du Maghreb sont au total assez faibles (78 %) comparés aux taux élevés chez les femmes venues d'Europe (de l'ordre de 90 %), vraisemblablement venues en France accompagnées d'un enfant, pour y travailler temporairement. Les femmes venues d'Afrique subsaharienne et d'Asie sont dans une situation intermédiaire, affichant des taux d'activité de l'ordre de 85 %.

Les femmes seules qui travaillaient au moment de l'enquête ou étaient au chômage, occupent/occupaient plus souvent des emplois situés dans le bas de l'échelle sociale que les femmes en couple (Tableau 11). Certes nous venons de le mentionner, les femmes immigrées vivant seules sont davantage en emploi que leurs homologues en couple, mais elles occupent des emplois plus souvent comme employées (60 %) ou ouvrières (15 %), et sont donc moins protégées que si elles avaient un emploi qualifié. Seules 6 % sont dans des positions de cadres, la proportion dépassant 10 % parmi les autres catégories de femmes. Les originaires d'Europe vivant seules sont d'ailleurs dans des positions professionnelles semblables aux femmes non-immigrées (10 % sont cadres et 67 % sont employées ou ouvrières vs 10 % et 62 %). Une différence très nette avec la situation des femmes extra-européennes : par exemple 4 % des natives du Maghreb sont cadres et 82 % employées ou ouvrières.

Tableau 11 ▼ Catégorie socioprofessionnelle des mères actives selon la situation conjugale, le statut migratoire et le pays de naissance, EFL

	Cadres et prof. intel. sup.	Prof. inter.	Employées	Ouvrières	Autres
Ensemble des mères					
Femme non-immigrée en couple	14	30,8	43,5	7,3	4,5
Femme non-immigrée seule	10	24,1	52,2	10,1	3,6
Femme immigrée en couple	10,7	18,4	51,8	15	4,1
Femme immigrée seule	5,9	15,7	60,1	14,9	3,5
Mères immigrées seules					
Europe, dont :	10,2	17,4	53,8	13,3	5,3
- Europe du Sud	5,2	11,3	57,2	20,2	6,2
- Autre Europe	15,1	23,3	50,5	6,6	4,5
Maghreb, dont :	3,5	12,7	61,1	20,9	1,9
- Algérie	2,1	12,5	60,2	23,6	1,6
- Maroc et Tunisie	4,5	12,9	61,8	18,8	2
Afrique subsaharienne	4,8	15,1	67,7	9,6	2,8
Asie - Autres, dont :	7,4	19,7	51	16,2	5,7
- Asie	10	17,9	44,6	22,3	5,2
- Amériques - Océanie	3,4	22,6	60,9	6,7	6,4

Source : Enquête Famille et Logements (Insee, 2011).

Champ : Femmes actives vivant avec au moins un de leurs enfants de moins de 18 ans.

Les femmes immigrées sont par ailleurs plus souvent à temps partiel que les non-immigrées : s'agissant en particulier des mères seules, 36 % des monoparentales immigrées travaillent à temps partiel contre 27 % de leurs homologues non-immigrées (Tableau 12). L'emploi à temps partiel est une constante du travail féminin immigré : il concerne dans des proportions équivalentes les Européennes (37 %), les Maghrébines (40 %), les Subsahariennes (36 %), les Asiatiques (32 %).

Tableau 12 ▼ Travail à temps partiel des mères en emploi selon la situation conjugale, le statut migratoire et le pays de naissance, EFL

	Temps partiel (%)
Ensemble des mères	
Non-immigrée en couple	33,0
Non-immigrée seule	27,3
Immigrée en couple	37,3
Immigrée seule	36,3
Mères immigrées seules	
Europe, dont :	36,9
- Europe du Sud	31,8
- Autre Europe	42,4
Maghreb, dont :	39,5
- Algérie	42,9
- Maroc et Tunisie	36,9
Afrique subsaharienne	35,7
Asie - Autres, dont :	32,2
- Asie	29,9
- Amériques - Océanie	35,3

Source : Enquête Famille et Logements (Insee, 2011).

Champ : Femmes en emploi vivant avec au moins un de leurs enfants de moins de 18 ans.

Les femmes seules immigrées ont, comparativement aux autres femmes, moins souvent des emplois pérennes, constat en corrélation avec le niveau plus élevé d'emploi à temps partiel qui les caractérise (Tableau 13). La part ayant un CDI ou une position dans la fonction publique est de 71 % chez les immigrées seules, et de 79 % chez les non-immigrées seules. Les emplois à contrat à durée déterminée sont davantage le lot des immigrées vivant seules (17 % vs 10 % de leurs homologues non-immigrées). Les emplois atypiques (intérim, stage, emploi aidés...) occupent une part minime de l'activité féminine (environ 3 %) mais une observation attentive des chiffres laisse transparaître une surreprésentation chez les femmes seules immigrées.

Tableau 13 ▼ Type de contrat des mères en emploi selon la situation conjugale, le statut migratoire et le pays de naissance, EFL

	Emploi sans limite de durée ¹	Emploi à durée limitée ²	Indépendant / Employeur	Autres ³
Ensemble des mères				
Femme non-immigrée en couple	81,6	7,6	8,9	2
Femme non-immigrée seule	78,5	10,4	7,8	3,3
Femme immigrée en couple	73,8	12,9	9,7	3,7
Femme immigrée seule	70,7	17,3	7,5	4,6
Mères immigrées seules				
Europe, dont :	67,4	21,1	10,9	0,5
- Europe du Sud	69,7	21,7	7,9	0,7
- Autre Europe	65	20,5	14,2	0,3
Maghreb, dont :	72,8	17,9	5,2	4
- Algérie	71,2	16,7	4,5	7,5
- Maroc et Tunisie	70,5	13,3	11,9	4,3
Afrique subsaharienne	73	9	14,3	3,8
Asie - Autres	67	19,3	8,6	5,1

Source : Enquête Famille et Logements (Insee, 2011).

Champ : Femmes en emploi vivant avec au moins un de leurs enfants de moins de 18 ans.

¹ CDI, titulaire de la fonction publique. ² CDD, contrat court, saisonnier, vacataire, etc. ³ Contrat d'apprentissage, placement agence d'intérim, emploi aidé (jeune, CES), stage rémunéré, aide familial.

5.1.2 CONDITIONS DE TRAVAIL : UNE ORGANISATION DU TEMPS PLUS CLASSIQUE, MAIS DAVANTAGE SUBIE

Les femmes immigrées seules sont moins concernées par le travail de nuit (7 %) que toutes les autres catégories de femmes (seules ou en couple), qui le sont une fois sur dix, et légèrement moins également par le travail le dimanche (25 %) (tableau 14). Leur travail semble donc être exercé plutôt en semaine, sur des plages horaires classiques. Toutefois, leur planning de travail est irrégulier car les horaires atypiques ne sont pas moins fréquents que pour les autres femmes (32 % contre, par exemple, 27 % des immigrées en couple). Les spécificités de leurs conditions de travail peuvent s'expliquer à la fois par leur situation familiale (accepter un travail de nuit et laisser ainsi ses enfants seuls leur est plus difficile que pour les couples) et par la nature des emplois occupés (travailler en dehors des heures et jours ouvrés concerne plus souvent les indépendants, emplois auxquels elles accèdent moins, étant plus souvent employées). Les conditions de travail ne sont toutefois pas homogènes chez les immigrées en situation de monoparentalité. Les originaires d'Asie et d'Europe sont les mieux loties : elles sont moins souvent soumises au travail dominical ou aux horaires atypiques que les autres femmes. *A contrario* c'est le cas de plus du tiers des Maghrébines. Sans doute ces dernières doivent-elles accepter ces contraintes compte tenu d'un plus fort risque de chômage (*cf. supra*).

Ceci est corroboré par l'importance du travail partiel contraint : 70 % des Maghrébines le perçoivent comme un pis-aller et préféreraient travailler davantage. Ce pourcentage atteint 83 % chez les femmes subsahariennes, mais seulement 33 % des Asiatiques, sur ce point encore dans une position favorable. Le travail partiel est plus souvent un choix pour les femmes en couple, immigrées ou non, l'emploi pouvant suffire à compléter le salaire du conjoint, ce qui n'est par définition pas le cas des femmes en situation monoparentale qui, comparées à celles vivant en couple, sont 1,5 fois plus souvent obligées de travailler moins qu'elles ne le souhaitent.

Tableau 14 ▼ Conditions de travail selon la situation conjugale, le statut migratoire et le pays de naissance, TeO

	Travail de nuit ¹	Travail le dimanche ¹	Horaires "atypiques" ²	Temps partiel "contraint" ³
Ensemble des mères				
Mère non-immigrée en couple	11	30	30	25
Mère non-immigrée seule	10	32	31	41
Mère immigrée en couple	10	27	27	46
Mère immigrée seule	7	25	32	70
Mères immigrées seules				
Europe	7	15	30	64
Maghreb	8	34	38	70
Afrique subsaharienne	6	28	34	83
Asie	6	25	22	33
Total	7	30	30	30

Source : Enquête Trajectoires et Origines (Ined/Insee, 2008-2009).

Champ : Femmes en emploi vivant avec au moins un de leurs enfants de moins de 18 ans.

¹ Travail de nuit / le dimanche habituellement ou occasionnellement. ² Horaires « atypiques » (alternés, variables d'une semaine à l'autre). ³ Travaille à temps partiel, mais aurait souhaité travailler plus.

5.1.3 DES REVENUS PLUS MODESTES ET PLUS DIVERS DANS L'ORIGINE DES MONTANTS

Examinant la situation d'activité des femmes immigrées seules, moins souvent en emploi et davantage au chômage (*cf. supra*), il n'est pas surprenant de constater que les ressources financières dont elles disposent sont plus faiblement alimentées par un salaire que les autres femmes (Tableau 15) : 63 % comptent un salaire dans leurs revenus contre 77 % de leurs homologues non-immigrées, un pourcentage encore plus faible chez les Maghrébines (55 %). Leurs rentrées financières dépendent davantage d'allocations chômage, logement ou de minimas sociaux, dont la perception découle souvent de conditions de plafond de ressources. Par exemple s'agissant des Maghrébines, 17 % déclarent percevoir une allocation chômage (bien que près d'un tiers soient au chômage ou en recherche d'emploi), contre 9 % des femmes non-immigrées en situation de monoparentalité. Plus de huit sur dix perçoivent des aides au logement et une sur quatre un minima social. Cette diversité dans l'origine des sources d'argent disponibles s'applique avec la même force aux femmes subsahariennes.

Tableau 15 ▼ Sources d'argent déclarées par les mères selon la situation conjugale, le statut migratoire et le pays de naissance, TeO

	Salaire ¹	Allocations chômage	Allocations familiales	Allocations de logement	Minimas sociaux (RMI, API)	Loyers, intérêts	Aide de la famille	Emprunts d'argent
Ensemble des mères								
Mère non-immigrée en couple	97	8	71	16	1	28	5	6
Mère non-immigrée seule	77	9	60	53	12	15	36	12
Mère immigrée en couple	91	11	69	39	3	13	3	9
Mère immigrée seule	63	13	73	75	21	5	27	20
Mères immigrées seules								
Europe	75	7	68	70	21	6	45	16
Maghreb	55	17	82	81	28	3	25	24
Afrique subsaharienne	64	13	68	76	16	5	20	19
Asie	59	17	76	72	19	5	16	21

Source : Enquête Trajectoires et Origines (Ined/Insee, 2008-2009).

Champ : Femmes vivant avec au moins un de leurs enfants de moins de 18 ans.

¹ Salaires ou revenus d'activité professionnelle non salariée

Tout ceci concourt à des niveaux de ressources plus faibles qui, en cas de difficultés, les conduisent à devoir s'endetter (Tableau 15) : une femme monoparentale sur cinq emprunte régulièrement de l'argent, contre seulement une sur huit de leurs homologues non-immigrées. Mais ces dernières ont un avantage sur les premières : si elles ont besoin d'argent, elles peuvent davantage compter sur leur entourage familial : une sur trois en a fait la démarche, contre seulement une immigrée sur quatre. Les unes et les autres ont sans doute des parents inégalement fortunés à qui pouvoir s'adresser. Un signe clair : les immigrées originaires des pays du Sud ont moins recours au crédit familial que les Européennes (une sur deux, contre une femme subsaharienne sur cinq).

Si l'on concentre l'attention sur les femmes percevant des revenus du travail, il apparaît sans surprise que les immigrées se situent dans les franges les moins bien rémunérées, et plus particulièrement pour les femmes en situation monoparentales (un tiers étant à temps partiel) (Tableau 16). Près de deux tiers d'entre elles ont moins de 875 € mensuels, rares sont celles dont les revenus dépassant les 1270 €.

Près de 30 % des femmes non-immigrées monoparentales ont un tel niveau de salaire, ce qui se produit pour moins de 5 % des Africaines. Le nombre d'enfants à charge étant plus élevé pour les immigrées, le niveau de vie de ces familles s'en trouve d'autant plus réduit par unité de consommation.

Tableau 16 ▼ Revenu du ménage (unité de consommation) selon la situation conjugale, le statut migratoire et le pays de naissance, TeO

	Moins de 875 €	De 876 € à 1269 €	De 1270 € et plus
Ensemble des mères			
Mère non-immigrée en couple	11	24	66
Mère non-immigrée seule	39	31	30
Mère immigrée en couple	34	29	37
Mère immigrée seule	63	26	11
Mères immigrées seules			
Europe	53	28	19
Maghreb	66	25	8
Afrique subsaharienne	70	26	4
Asie	59	26	14

Source : Enquête Trajectoires et Origines (Ined/Insee, 2008-2009).

Champ : Femmes vivant avec au moins un de leurs enfants de moins de 18 ans.

5.1.4 VERSEMENT PLUS FRÉQUENT DE L'AIDE À DES MEMBRES EXTÉRIEURS AU MÉNAGE

Malgré la faiblesse de leurs ressources financières, les immigrées transfèrent des sommes d'argent aux membres de leur famille, surtout à ceux vivant à l'étranger (Tableau 17). La palme de cette solidarité revient aux femmes monoparentales venues d'Afrique subsaharienne : plus d'un quart déclare verser de l'argent à des membres de la famille ou à des amis ne vivant pas avec elles (le plus souvent à l'étranger). Cette solidarité familiale touche davantage les femmes immigrées (quelle que soit l'origine, à l'exception des femmes venues d'Asie) que les femmes non-immigrées : en moyenne une sur cinq contre une non-immigrée sur dix.

Tableau 17 ▼ Aide financière à des personnes extérieures au ménage selon la situation conjugale, le statut migratoire et le pays de naissance, TeO

	Argent versé à des membres extérieurs au ménage	- dont à l'étranger
Ensemble des mères		
Mère non-immigrée en couple	9	-
Mère non-immigrée seule	9	-
Mère immigrée en couple	16	10
Mère immigrée seule	20	12
Mères immigrées seules		
Europe	19	7
Maghreb	15	9
Afrique subsaharienne	28	23
Asie	12	6

Source : Enquête Trajectoires et Origines (Ined/Insee, 2008-2009).

Champ : Femmes vivant avec au moins un de leurs enfants de moins de 18 ans.

5.1.5 DES CONDITIONS DE VIE NÉGATIVEMENT PERÇUES

La perception subjective de leur situation financière résume l'ensemble des éléments objectifs qui viennent d'être détaillés (Tableau 18). Plus de la moitié des femmes immigrées monoparentales se disent en difficulté au point parfois de s'endetter pour subsister, un sentiment partagé par toutes les immigrées d'où qu'elles viennent. Leurs homologues non-immigrées n'éprouvent ce sentiment qu'une fois sur trois.

Tableau 18 ▼ Niveau de vie perçu selon la situation conjugale, le statut migratoire et le pays de naissance, TeO

	Vous ne pouvez pas y arriver sans faire de dettes	Vous y arrivez difficilement	C'est juste, il faut faire attention	Ça va	A l'aise
Ensemble des mères					
Mère non-immigrée en couple	2	10	46	32	10
Mère non-immigrée seule	7	27	45	17	4
Mère immigrée en couple	5	21	44	24	6
Mère immigrée seule	16	41	33	9	1
Mères immigrées seules					
Europe	9	47	29	14	1
Maghreb	17	40	36	6	1
Afrique subsaharienne	20	42	29	10	0
Asie	15	32	44	7	2

Source : Enquête Trajectoires et Origines (Ined/Insee, 2008-2009).

Champ : Femmes vivant avec au moins un de leurs enfants de moins de 18 ans.

5.2 CONDITIONS DE VIE

5.2.1 DES CHARGES LOCATIVES PLUS ÉLEVÉES ?

Les conditions de logement des femmes immigrées seules apparaissent moins favorables que celles des autres femmes : plus souvent locataires de leurs habitations, elles doivent donc s'acquitter d'un loyer. Elles résident davantage dans le parc social (Tableau 19), dans des logements par ailleurs plus fréquemment surpeuplés (Tableau 20).

Les femmes non-immigrées en couple sont 68,7 % à vivre dans un logement qui leur appartient, de même que 42,5 % des femmes immigrées en couple (Tableau 19). Bien moins nombreuses sont femmes seules à bénéficier de cette sécurité. Les immigrées vivant seules sont assez rarement propriétaires (14,6 %), deux fois moins que leurs homologues non-immigrées (27,6 %) qui pourtant le sont assez peu. Le niveau de ressources plus faible des immigrées explique un moindre accès à la propriété au cours de la vie. De surcroît la rupture conjugale les ayant entraînées dans la monoparentalité a pu les obliger à quitter le logement occupé antérieurement par le couple, et parfois à vendre le bien commun. Principalement logées dans des résidences du parc social (51,8 %), en particulier quand elles sont originaires du Maghreb (65,7 %) ou d'Afrique subsaharienne (56 %), les femmes immigrées seules sont également davantage concernées par les situations de mal-logement : elles sont quatre fois plus nombreuses en moyenne que les autres femmes à résider dans un meublé

et cette situation est le lot d'une frange encore plus importante des femmes originaires d'Afrique subsaharienne.

Tableau 19 ▼ Statut d'occupation du logement selon la situation conjugale, le statut migratoire et le pays de naissance de la mère, EFL

	Propriétaire	Locataire ou sous-locataire du logement, loué vide non HLM	Locataire ou sous-locataire du logement, loué vide HLM	Locataire ou sous-locataire du logement ou de la chambre, loué(e) meublé(e)	Logé(e) gratuitement
Ensemble des mères					
Non-immigrée en couple	68,7	17,8	11,2	0,4	1,9
Non-immigrée seule	27,6	32,8	36,6	1,3	1,8
Immigrée en couple	42,5	20,7	32,9	1,9	1,9
Immigrée seule	14,6	28,8	51,8	3,9	0,9
Mères immigrées seules					
Europe, dont :	31,8	33,8	28,6	4,0	1,8
- Europe du Sud	26,6	28,9	37,4	4,2	2,9
- Autre Europe	36,4	38,0	21,0	3,8	0,8
Maghreb, dont :	11,5	21,4	65,7	1,2	0,2
- Algérie	10,5	17,9	68,9	2,1	0,5
- Maroc et Tunisie	12,3	24,5	62,9	0,3	0,0
Afrique subsaharienne	4,6	32,3	56,0	6,3	0,8
Asie - Autres, dont :	22,0	31,1	41,2	4,4	1,3
- Asie	23,9	27,4	44,5	2,9	1,4
- Amériques - Océanie	18,5	38,3	34,8	7,3	1,2

Source : Enquête Famille et Logements (Insee, 2011).

Champ : Ensemble des femmes vivant avec au moins un de leurs enfants de moins de 18 ans.

Sur la base des informations relatives au nombre de pièces que compte le logement et au nombre d'habitants, nous avons construit un indicateur assez sommaire de « surpeuplement » du logement (Tableau 20)¹⁴. Les femmes immigrées, et plus encore quand elles sont en couple (45,3 %) que lorsqu'elles sont seules (28,7 %), vivent bien plus souvent dans des logements comptant plus d'une personne par pièce, que les femmes non-immigrées. Elles sont également, quelle que soit leur situation de couple, trois fois plus nombreuses que les femmes non-immigrées à vivre dans des logements très densément peuplés (comptant plus de trois personnes par pièce), quoique cela soit une situation très minoritaire (3,2 %). En lien très certainement avec le fait de résider plus fréquemment dans des meublés (dont la superficie est réduite), les femmes seules venues d'Afrique subsaharienne, sont les plus touchées par les situations de surpeuplement. Il en va de même des femmes originaires du Maghreb pour qui ces situations sont davantage attribuables à la taille des ménages qu'elles dirigent. Au final, les femmes immigrées seules apparaissent plus affectées par le surpeuplement du logement que les femmes non-immigrées (seules ou en couple), mais moins que les immigrées en couple.

¹⁴ Compte tenu des informations disponibles dans le recensement, cet indicateur n'est pas aussi précis que l'indicateur de surpeuplement utilisée par l'Insee et qui combine le nombre de pièces disponibles, le degré d'intimité dont disposent les occupants du logement et la surface disponible par personne. <http://www.Insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=definitions/indice-peuplement-Insee.htm>

Tableau 20 ▼ Taux d'occupation du logement selon la situation conjugale, le statut migratoire et le pays de naissance de la mère, EFL

	Part des femmes vivant dans un logement comptant plus d'une personne par pièce	Part des femmes vivant dans un logement comptant plus de trois personnes par pièce
Ensemble des mères		
Non-immigrée en couple	13,0	0,3
Non-immigrée seule	7,6	0,4
Immigrée en couple	45,3	3,5
Immigrée seule	28,7	3,2
Mères immigrées seules		
Europe, dont :	16,6	2,7
- Europe du Sud	12,9	0,6
- Autre Europe	19,7	4,7
Maghreb, dont :	34,4	2,3
- Algérie	32,0	2,9
- Maroc et Tunisie	26,1	1,8
Afrique subsaharienne	38,8	4,5
Asie - Autres, dont :	21,7	3,2
- Asie	21,2	3,1
- Amériques - Océanie	22,7	3,2

Source : Enquête Famille et Logements (Insee, 2011).

Champ : Ensemble des femmes vivant avec au moins un de leurs enfants de moins de 18 ans.

5.2.2 DES LOGEMENTS MOINS CONFORTABLES ET MOINS ÉQUIPÉS

Une immigrée sur deux en situation de monoparentalité n'a pas le permis de conduire (moins de 20 % des non-immigrées) (Tableau 21). L'éventail des biens d'équipement est moins diversifié chez les femmes immigrées monoparentales dès lors que l'on s'attache aux produits les plus coûteux. Les femmes subsahariennes détiennent dans les proportions les plus faibles, soit une voiture (une sur quatre), soit une liaison internet (une sur deux).

Tableau 21 ▼ Équipement des ménages et possession du permis de conduire selon la situation conjugale, le statut migratoire et le pays de naissance de la mère, TeO

	Téléviseur	Lave-linge	Internet	Voiture	Permis de conduire
Ensemble des mères					
Mère non-immigrée en couple	54	99	86	96	92
Mère non-immigrée seule	45	94	72	72	79
Mère immigrée en couple	77	97	80	84	56
Mère immigrée seule	64	89	67	47	54
Mères immigrées seules					
Europe	49	98	74	69	76
Maghreb	77	91	64	50	59
Afrique subsaharienne	61	79	60	24	30
Asie	70	93	73	46	56

Source : Enquête Trajectoires et Origines (Ined/Insee, 2008-2009).

Champ : Femmes vivant avec au moins un de leurs enfants de moins de 18 ans.

5.2.3 EXPERIENCE DE LA PRÉCARITÉ RÉSIDENTIELLE

Assez rare chez les femmes en couple, avoir vécu en dehors d'un ménage ordinaire concerne davantage les femmes monoparentales, par exemple à la suite d'une séparation (Tableau 22). Pour les immigrées, des conditions difficiles d'arrivée en France sont un risque supplémentaire de devoir se loger en foyer, en CHRS, à l'hôtel, dans des squats, ou dans un CADA... Les femmes immigrées seules, en particulier celles venues d'Afrique subsaharienne, ont fréquemment vécu des épisodes de très grande précarité, dont une expulsion.

Tableau 22 ▼ Proportion de mères ayant déjà été sans logement individuel selon la situation conjugale, le statut migratoire, le pays de naissance et le type d'hébergement, TeO

	Sans logement personnel, dont :						Expulsion
	Ensemble	Foyer	CHRS	Hôtel	CADA	Sans abri	
Ensemble des mères							
Mère non-immigrée en couple	5	3	1	1	-	1	1
Mère non-immigrée seule	8	4	5	3	-	3	2
Mère immigrée en couple	8	3	2	3	2	1	2
Mère immigrée seule	23	6	10	10	5	3	6
Mères immigrées seules							
Europe	21	8	8	12	3	3	3
Maghreb	14	6	7	4	1	1	7
Afrique subsaharienne	34	8	15	16	7	7	9
Asie	23	2	9	6	10	0	4

Source : Enquête Trajectoires et Origines (Ined/Insee, 2008-2009).

Champ : Femmes vivant avec au moins un de leurs enfants de moins de 18 ans.

6 CONCLUSION

La question au cœur de ce travail était de savoir si les femmes immigrées et vivant seules avec leur(s) enfant(s) étaient doublement pénalisées par le désavantage de leur statut. Relativement à leur condition d'immigrée, la conclusion semble sans appel : les immigrées seules vivent dans des conditions beaucoup plus précaires que les femmes non-immigrées placées dans la même situation et ce résultat rejoint ceux d'autres études (par ex. Mainguené, 2013). Elles ont en moyenne davantage d'enfants à charge, et qui plus est, plus jeunes, elles sont moins diplômées, moins souvent en emploi, davantage à temps partiel et au chômage, moins souvent propriétaires de leurs logements (mais davantage bénéficiaires de logements sociaux), par ailleurs, plus souvent surpeuplés. Relativement à leur condition de femme seule avec enfant(s), les conclusions sont plus mitigées. De fait, comparativement à leurs homologues en couple, les femmes immigrées seules sont davantage en emploi, elles ont moins d'enfants à charge, leurs enfants sont un peu plus âgés, et elles vivent moins fréquemment dans des logements surpeuplés. Mais parallèlement, elles sont aussi un peu moins diplômées, plus touchées par le chômage et moins souvent propriétaires de leurs logements. Si elles échappent à la surpopulation des logements, elles ont assurément des conditions de vie plus précaires (en lien avec l'instabilité de leurs emplois et le fait de vivre avec un seul revenu).

Au sein des femmes immigrées seules, trois groupes se distinguent particulièrement. D'une part les **femmes originaires d'Afrique subsaharienne** : mères célibataires de très jeunes enfants, elles sont légèrement plus diplômées que la moyenne des femmes immigrées en situation de monoparentalité et ont des conditions d'emplois assez comparables mais elles connaissent des **conditions de logement très dégradées**, probablement liées à leur présence en France plus récente que d'autres femmes et au fait qu'elles arrivent en France davantage de manière indépendante (Beauchemin *et al.*, 2013).

D'autre part, les femmes originaires d'Europe (hors Europe du Sud) : très diplômées (comparativement aux femmes immigrées dans leur ensemble), elles sont plus souvent en emploi que les autres immigrées vivant seules mais beaucoup plus à temps partiel, ce qui ne semble pas affecter négativement leurs conditions de logement.

Enfin, les femmes originaires des courants migratoires les plus anciens et les plus fortement représentés en France (**Europe du Sud et Algérie**) sont plus souvent seules du fait d'un **veuvage** que toutes les autres femmes. Les premières ont peu d'enfants co-résidents et sensiblement plus âgés que la moyenne, et sont majoritairement actives. Les originaires d'Algérie ont de nombreux enfants co-résidents, certes relativement âgés mais moins de la moitié d'entre elles occupaient un emploi et celui-ci était très fréquemment un emploi à temps partiel (43 %) ; elles vivent aussi dans des logements beaucoup plus précaires que les femmes d'Europe du Sud.

7 ANNEXES

7.1 LES MÈRES IMMIGRÉES EN COUPLE NON COHABITANT : DES SITUATIONS TRANSITOIRES DANS LA MIGRATION ET DANS LA CONJUGALITÉ

Une partie des parents vivant seuls avec leurs enfants peuvent néanmoins se déclarer en couple. Ces situations sont relativement peu fréquentes : elles concernent 8 % de l'ensemble des parents en situation de monoparentalité, et plus particulièrement les pères (12 %) (Buisson *et al.*, 2015). Jusqu'ici nos analyses de l'enquête EFL ont porté sur les femmes ayant déclaré ne pas être en couple. Nous dressons ici le portrait des femmes élevant seules leurs enfants mais se déclarant en couple non cohabitant. Quelle est la structure de ces familles (nombre, âge des enfants...) ? Quelles sont leurs caractéristiques sociodémographiques (origine, durée de résidence en France, âge, diplôme, activité, emplois, logement...) ? En quoi diffèrent-elles des familles monoparentales immigrées dans lesquelles il n'existe pas de conjoint et des autres familles non-immigrées présentant les mêmes contours, communément appelées, LAT (*Living Apart Together*) ?

Cette situation concerne davantage les hommes que les femmes et un peu plus encore les immigrés que les non-immigrés (Tableau 23) : au sein des familles monoparentales, 11 % des hommes non immigrés et 13 % des immigrés sont en couple non cohabitant ; une configuration familiale qui se fait plus rare chez les femmes puisqu'elle concerne 8 % des mères seules. Toutefois les très faibles effectifs d'hommes concernés (125 non immigrés et 17 immigrés) nous conduit à les exclure de l'analyse pour nous focaliser sur la situation des femmes.

Tableau 23 ▼ Situation conjugale des parents seuls selon le sexe et le statut migratoire, EFL

	Mères seules		Pères seuls	
	Non-immigrée	Immigrée	Non-immigré	Immigré
Seul-e	92,2	92,5	88,6	87
En couple	7,8	7,5	11,4	13*
Total	100	100	100	100
N obs.	11102	1447	1125 (dont 125 en couple non cohabitant)	112 (dont 17 en couple non cohabitant)

Source : Enquête Famille et Logements (Insee, 2011).

Champ : Ensemble des répondants vivant avec au moins un enfant de moins de 18 ans.

*13 % des hommes immigrés se déclarant en situation de monoparentalité sont en couple non cohabitant

Travailler sur cette population très spécifique nous conduit à préciser une limite méthodologique. Il est impossible d'étudier la durée ou le mode d'entrée dans la monoparentalité de ces individus se déclarant en couple. L'enquête EFL ne renseigne ni sur l'existence d'une union antérieure, le motif de sa rupture (séparation ou décès du conjoint) ni sur l'impact de la migration sur cet état de fait. Elle ne comporte en outre aucune information sur les conjoints non cohabitant. L'extrême petitesse de l'échantillon rend délicate toute interprétation des résultats. Elle empêche également la prise en compte du pays de naissance des individus immigrés comme cela a pu être fait dans les parties précédentes.

Les parcours migratoires des deux groupes de mères immigrées en situation de monoparentalité diffèrent (Tableau 24). Rappelons que les femmes immigrées seules sont principalement venues d'Afrique subsaharienne (32 %) et du Maghreb (32 %). Les femmes en couple non cohabitant sont principalement issues d'Europe (28 %), d'Afrique subsaharienne (28 %) et du Maghreb (26 %) et ressemblent davantage par leur composition géographique aux femmes en couple cohabitant. La surreprésentation des originaires d'Europe parmi les femmes en couple non cohabitant comparativement aux femmes seules, suggère que l'opportunité de circulation entre différents espaces nationaux – et les arrangements de couples qu'elle autorise – pourrait être un élément d'explication de ces situations familiales. Les femmes immigrées en couple non cohabitant sont en outre présentes sur le territoire depuis moins longtemps (13 ans) que les autres femmes migrantes en situation de monoparentalité (19 ans).

Les femmes immigrées en couple non cohabitant sont de loin plus jeunes que les femmes relevant des autres situations familiales (Tableau 24). L'âge médian des femmes immigrées est de 37 ans *versus* 41 ans pour les femmes immigrées seules ; celui des femmes non-immigrées en couple non cohabitant de 39 ans *versus* 41 ans.

Tableau 24 ▼ Caractéristiques sociodémographiques des mères selon la situation conjugale et le statut migratoire, EFL

	Non-immigrées		Immigrées		
	En couple non cohabitant	Seule	En couple non cohabitant	Seule	En couple cohabitant
Origines					
Europe			28,1	16,8	26,4
Maghreb			26,3	32,2	33,8
Afrique subsaharienne			28,4	32,4	12,6
Autres pays/régions			17,1	18,6	27,2
Durée médiane (en années) de résidence en France					
			13	19	14
Age					
Moins de 35 ans	34,0	24,0	41,7	24,4	30,6
35 à 45 ans	40,4	43,0	36,3	39,6	42,6
45 ans et plus	25,6	33,0	22,0	36,0	26,8

Source : Enquête Famille et Logements (Insee, 2011).

Champ : Ensemble des femmes vivant avec au moins un de leurs enfants de moins de 18 ans.

Plus jeunes que les autres femmes, les immigrées en couple non cohabitant ont également moins d'enfants que leurs homologues immigrées (seules ou en couple) et en cela se rapprochent des femmes non-immigrées en situation de monoparentalité (Tableau 25). Leurs enfants sont globalement très jeunes : 58 % ont au moins un enfant de moins de 6 ans. Une proportion non négligeable d'entre elles (10 %) vit avec au moins un ascendant (père ou mère). Tous ces indicateurs socio-familiaux laissent penser qu'une partie non négligeable d'entre elles sont à une étape précoce de leur histoire conjugale, ne s'étant pas (encore) mis en couple avec le père de leur(s) enfant(s).

Tableau 25 ▼ Caractéristiques des familles selon la situation conjugale et le statut migratoire des mères, EFL

	Non-immigrées		Immigrées		
	En couple non cohabitant	Seule	En couple non cohabitant	Seule	En couple cohabitant
Age des enfants					
Moins de 6 ans	42,2	31,2	58,0	38,2	55,1
6-11 ans	27,7	29,0	21,4	25,9	21,6
12 ans et plus	30,2	39,7	20,6	35,9	23,3
Nombre d'enfants cohabitant					
Un	49,6	47,8	47,9	39,4	26,4
Deux	36,9	36,9	27,8	31,6	36,3
Trois et plus	13,5	15,3	24,3	29,0	37,3
Mères n'ayant pas d'enfant(s) hors ménage					
	88,9	83,5	83,8	80,7	88,1
Mères vivant avec au moins un ascendant					
	8,0	7,3	9,7	6,8	4,8

Source : Enquête Famille et Logements (Insee, 2011).

Champ : Ensemble des femmes vivant avec au moins un de leurs enfants de moins de 18 ans.

Ces femmes sont en moyenne plus diplômées que les autres femmes immigrées et elles occupent davantage des emplois de cadres (Tableau 26) tout en étant bien moins souvent à temps partiel. Ces éléments (couplés avec la forte proportion d'originaires des pays européens) suggèrent que les jeunes mères immigrées en couple non cohabitant ont, pour une partie d'entre elles, migré pour des raisons professionnelles (opportunités de carrière). Il se peut alors que les ascendants cohabitant soient venus pour aider ces jeunes femmes dans leurs fonctions de mères. Mais on ne peut exclure également que certaines femmes soient en France, précisément pour seconder des parents vieillissants et/ou malades dans les tâches de la vie quotidienne.

Tableau 26 ▼ Diplômes et situation sur le marché de l'emploi des mères selon la situation conjugale et le statut migratoire, EFL

	Non-immigrées		Immigrées		
	En couple non cohabitant	Seule	En couple non cohabitant	Seule	En couple cohabitant
Diplômes					
Aucun diplôme	10,4	18,9	33,9	41,8	39,9
Diplômées du supérieur	45,4	27,6	28,0	20,8	27,5
Activité					
En emploi	76,2	70,6	65,3	56,3	51,3
Au chômage	12,8	18	21,3	27,4	16,4
Types d'emploi					
Cadres	14,7	8,7	10,1	4,7	6,8
Travail à temps partiel	17,6	19,3	17,2	20,4	19,1

Source : Enquête Famille et Logements (Insee, 2011).

Champ : Ensemble des femmes vivant avec au moins un de leurs enfants de moins de 18 ans.

L'analyse des conditions de logement de ces femmes (Tableau 27) fait apparaître une certaine polarisation : un quart d'entre elles sont propriétaires de leur logement (contre 15 % des immigrées vivant seules) tandis qu'une proportion non négligeable (5 %) vit dans un meublé, une donnée à rapporter à la part de ces femmes vivant dans un logement surpeuplé (8 %). Peut-être s'agit-il d'une étape transitoire avant de trouver une solution de logement meilleure, adaptée à une vie de couple cohabitant.

Tableau 27 ▼ Conditions de logement des familles selon la situation conjugale et le statut migratoire des mères, EFL

	Non-immigrées		Immigrées		
	En couple non cohabitant	Seule	En couple non cohabitant	Seule	En couple cohabitant
Statut d'occupation					
Propriétaires	36,8	27,6	24,1	14,6	42,5
Locataires HLM	24,4	36,6	36,0	51,8	32,9
Locataires meublé	1,8	1,3	4,5	3,9	1,9
Taux d'occupation					
Plus d'une personne par pièce	1,3	1,2	5,3	7,2	5,8
Plus de 3 personnes par pièce	0,6	0,3	8,3	2,1	2,4
Résidence en ZUS	6,7	11,1	13,8	24,1	20,0

Source : Enquête Famille et Logements (Insee, 2011).

Champ : Ensemble des femmes vivant avec au moins un de leurs enfants de moins de 18 ans.

CONCLUSION

Cette analyse montre que les parents en couple non-cohabitant ressemblent davantage aux parents en couple (« famille traditionnelle ») qu'aux parents seuls (« famille monoparentale ») et appartiennent plus souvent aux catégories sociales plus favorisées, la non-cohabitation étant souvent due à des motifs professionnels (Buisson *et al.*, 2015). Les femmes immigrées en couple non cohabitant se composent davantage de femmes originaires d'Europe, plutôt jeunes et diplômées, occupant des emplois de cadres. Nous pouvons faire l'hypothèse que pour ces groupes, ce sont davantage les perspectives d'emploi dépassant les frontières nationales, qui amènent les couples à vivre séparément. Ces arrangements de couples (voire des arrangements familiaux plus larges) permettent de concilier la double vie familiale et professionnelle. Cependant, bien que ces profils plus favorisés soient surreprésentés au sein des femmes immigrées en couple non cohabitant comparé aux femmes immigrées seules, elles cumulent toujours davantage de caractéristiques à risque lorsqu'elles sont comparées à leurs homologues non-immigrées (nombre d'enfant plus important et enfants plus jeunes, difficultés de logement et d'emploi), suggérant que d'autres logiques sont aussi à l'œuvre derrière ces situations familiales (par exemple, jeunes mères, migrent seules avec espoir qu'elles pourront être rejointes par leurs conjoints).

7.2 LES PÈRES IMMIGRÉS EN SITUATION MONOPARENTALE : UNE SITUATION ARRIVANT PLUS TARDIVEMENT DANS LE COURS DE LA VIE CONJUGALE

Les pères représentent 15 % des parents seuls en France aujourd'hui (Insee, 2015). Bien qu'il s'agisse d'un groupe minoritaire au sein de l'ensemble des parents - les pères seuls représentent 1 % des parents vivant avec au moins un enfant de moins de 18 ans, et si l'on retient le critère de l'immigration ce pourcentage tombe à 0,1 % - un nombre grandissant d'enfants vit dans ce type de familles (Acs *et al.*, 2015).

Ici, tout comme nous l'avons fait précédemment pour les femmes, nous dressons, à l'aide de l'Enquête Famille et logements (2011), un portrait des hommes immigrés en situation de monoparentalité. Quels ont été les parcours conjugal et migratoire les ayant menés à la monoparentalité ? Quelle est la structure de leurs familles (nombre et âge des enfants...) ? Quelles sont leurs caractéristiques socioéconomiques (diplômes, activités, emplois, logement...) ? En quoi diffèrent-elles de celles des autres familles et des autres parents, notamment de celles des femmes ? Pour ce faire, nous fondons nos analyses sur quatre sous-populations. Parmi les pères répondants à EFL vivant seuls avec au moins un enfant de moins de 18 ans seront distingués les immigrés et les non-immigrés. Leurs caractéristiques seront comparées à celles des mères seules (immigrées ou non-immigrées) qui ont fait l'objet des analyses conduites dans ce rapport¹⁵. Il s'agit en effet de déterminer si les caractéristiques de la monoparentalité des hommes (immigrés) diffèrent de celles des femmes (immigrées) et si oui, selon quelles modalités.

L'enquête EFL recense 106 263 individus vivant avec au moins un enfant de moins de 18 ans, dont 12 680 déclarants ne pas vivre en couple et sont considérés comme étant en situation de monoparentalité¹⁶. Parmi ces derniers on dénombre 11 585 femmes (dont 1 341 femmes immigrées) et 1 095 hommes (dont 95 hommes immigrés). L'effectif d'hommes concernés est donc particulièrement réduit. En conséquence, si dans nos précédentes analyses nous avons pu analyser en détail la situation des mères immigrées seules selon leur pays de naissance, le très faible effectif des hommes immigrés seuls nous empêche de faire de même pour eux.

La prévalence de la monoparentalité est de 17 % chez les femmes immigrées et de 3 % chez les hommes immigrés. Comme dans la population féminine, on constate que la fréquence de cette forme familiale varie selon l'origine. De fait, ce sont les hommes venus d'Afrique subsaharienne qui sont les plus concernés par la monoparentalité (26 %) et ceux venus d'Asie qui le sont le moins (13 %). Ces résultats rejoignent ceux trouvés pour les femmes, ils pourraient dès lors appuyer l'hypothèse d'une spécificité de la monoparentalité chez les immigrés en provenance de ces pays. Néanmoins, la faiblesse des effectifs, surtout concernant les hommes, engage à la plus grande prudence quant à l'interprétation de ces résultats.

Les hommes immigrés seuls sont en France depuis plus longtemps (23 ans) que ceux en couple (20 ans) ou encore que les femmes seules (19 ans) (Tableau 28). Ils sont également plus âgés que les femmes immigrées en situation de monoparentalité : plus de la moitié d'entre eux (55 %) ont plus de 45 ans contre 36 % des immigrées vivant seules avec leurs enfants. Ces structures par âge différentes sont à

¹⁵ Les parents en situation de monoparentalité se déclarant en couple non-cohabitant ont été exclus du champ de l'analyse.

¹⁶ Hors personnes en couple non-cohabitant.

rapporter aux modes d'entrée dans la monoparentalité qui divergent fortement entre hommes et femmes.

Les hommes immigrés vivant seuls avec leurs enfants ont une façon spécifique d'entrer à la monoparentalité. Ils le sont plus souvent que les autres après un veuvage (12 % comparé aux 7 % des hommes non-immigrés, 8 % des femmes immigrées et 4 % des femmes non-immigrées). Les hommes en situation de monoparentalité, qu'ils soient immigrés ou non, déclarent bien moins souvent que les femmes n'avoir jamais été en couple (ce qui, pour les femmes, correspondrait aux « maternités célibataires »). Ce résultat est assez intuitif, néanmoins il est à noter que leur part chez les hommes immigrés (8 %) est près de trois fois supérieure à celle constatée chez les non-immigrés (3 %). Cet écart existe également entre les mères immigrées et les mères non-immigrées mais de façon beaucoup moins importante (13 % *versus* 15 %). Plusieurs hypothèses explicatives peuvent être avancées : d'une part, en raison des conditions sanitaires dans certains pays d'origine, la mortalité maternelle peut y être plus élevée qu'en France ; d'autre part, dans nombre de pays à structure familiale patriarcale, les enfants nés hors union sont amenés à résider dans la famille du père (et non avec leur mère) une fois sevrés ; enfin il peut s'agir de couples n'ayant jamais pu vivre en couple car l'un des deux est resté au pays d'origine, puis l'homme venant en France plus tardivement pour s'occuper seul des enfants.

Tableau 28 ▼ Caractéristiques sociodémographiques des parents seuls selon le sexe et le statut migratoire, EFL

	Mères seules		Pères seuls		Pères immigrés en couple
	Immigrées	Non-immigrées	Immigrés	Non immigrés	
Origines					
Europe	16,8		24,3		25,9
Maghreb	32,2		37,5		39,8
Afrique subsaharienne	32,4		25,5		11,1
Autres pays/régions	18,6		12,7		23,2
Durée de résidence en France					
	19		23		20
Age					
Moins de 35 ans	24,4	24	11,3	11,7	16,6
35 à 45 ans	39,7	43,04	34,0	37,2	40,8
45 ans et plus	36,0	32,96	54,7	51,1	42,7
Histoire matrimoniale					
N'a jamais été en couple	15,0	12,9	8,4	2,7	
Séparation/Divorce	76,8	82,7	79,5	89,9	
Veuf-ve	8,2	4,4	12,1	7,4	
Durée de la monoparentalité					
	5	5	3	3	

Source : Enquête Famille et Logements (Insee, 2011).

Champ : Ensemble des répondants vivant avec au moins un de leurs enfants de moins de 18 ans.

Les enfants résidant des pères immigrés seuls sont en moyenne un peu plus âgés que ceux des immigrés en couple ou des immigrées seules. Sans doute peut-on voir là le fait que la responsabilité de la garde des enfants par les pères intervient plus souvent lorsque les enfants ne sont plus en bas-âges. Il est à noter que près d'un père immigré seul sur trois réside uniquement avec des enfants de plus de 12 ans (Tableau 29).

Les hommes immigrés en situation de monoparentalité sont plus souvent à la tête d'une famille nombreuse (22 %) que les hommes et les femmes seuls non immigrés (10 % et 15 %), mais moins souvent que les hommes immigrés en couple (37 %) ou les femmes immigrées seules (29 %). En

d'autres termes les hommes seuls ont moins d'enfants que les hommes en couple, de même que les hommes en situation de monoparentalité ont moins d'enfants en moyenne que les femmes vivant dans des configurations familiales comparables. Toutefois, les pères immigrés seuls se distinguent des autres groupes de parents seuls par une proportion plus importante d'enfants vivant hors du logement (plus de 30 % *versus* moins de 20 %). Autrement dit, les situations familiales décrites ici ne couvrent que partiellement leurs histoires familiales, suggérant ainsi qu'ils ont davantage d'enfants et des enfants plus âgés mais qui pour différentes raisons ne résident pas avec eux.

Tableau 29 ▼ *Caractéristiques des familles selon le sexe et le statut migratoire des parents seuls, EFL*

	Mères seules		Pères seuls		Pères immigrés en couple
	Immigrées	Non-immigrées	Immigrés	Non immigrés	
Age des enfants					
Moins de 6 ans	38,2	31,2	29,5	23,1	55,6
6-11 ans	25,9	29,0	35,1	30,9	20,7
12 ans et plus	35,9	39,7	35,4	46,0	23,7
Nombre d'enfants cohabitant					
Un	39,4	47,8	49,0	57,4	25,9
Deux	31,6	36,9	28,7	32,5	37,2
Trois et plus	29,0	15,3	22,3	10,2	36,9
Parents n'ayant pas d'enfants hors ménage					
	83,5	80,7	68,7	80,6	85,0
Parents vivant avec au moins un ascendant					
	6,8	7,3	6,0	7,6	4,5

Source : Enquête Famille et Logements (Insee, 2011).

Champ : Ensemble des répondants vivant avec au moins un de leurs enfants de moins de 18 ans.

Les hommes immigrés, seuls ou en couple sont davantage susceptibles de n'avoir aucun diplôme (près de 38 %) que les non-immigrés (13 %) (Tableau 30). Il est à noter aussi que, du point de vue scolaire, les pères immigrés seuls sont assez semblables aux mères immigrées en situation de monoparentalité alors même que dans la population immigrée en couple, les hommes affichent généralement des niveaux scolaires plus élevés que ceux des femmes. Les pères immigrés seuls ont des niveaux de formation comparables à leurs homologues en couple.

Les hommes immigrés seuls sont davantage affectés par le chômage (23 %) que les hommes seuls non-immigrés (9 %) ou les hommes immigrés en couple (14 %), mais moins que les immigrées vivant seules (27 %), comme on l'observe dans la population générale. En outre le différentiel avec les personnes en couple est de même ampleur chez les hommes (+ 9 points) que chez les femmes (+ 11 points). D'autre part, les hommes immigrés seuls sont moins souvent en emploi (64 %) que les hommes immigrés en couple (77 %). En cela, ils se distinguent de leurs homologues féminins puisque les femmes (immigrées) seules sont davantage employées que les femmes (immigrées) en couple. Comme noté précédemment, les pères immigrés seuls sont plus âgés que les autres groupes de parents seuls. Par conséquent, une proportion relativement importante d'entre eux (13 %) n'est plus active.

La part des immigrés travaillant à temps partiel est de même ordre de grandeur chez les hommes seuls (6 %) que chez les hommes en couple (6 %), et beaucoup moins importante que parmi les femmes seules immigrées (21 %) ou non-immigrées (19 %). De même, les emplois des femmes seules semblent plus dégradés que ceux des hommes seuls et parmi ces derniers, les immigrés sont davantage pénalisés que les non-immigrés.

Tableau 30 ▼ Diplômes et situation sur le marché de l'emploi des parents seuls selon le sexe et le statut migratoire, EFL

	Mères seules		Pères seuls		Pères immigrés en couple
	Immigrées	Non-immigrées	Immigrés	Non immigrés	
Diplômes					
Aucun diplôme	41,9	18,9	38,2	13,3	37,9
Diplômés du supérieur	20,8	27,6	21,2	31,6	24,4
Activité					
En emploi	56,3	70,6	63,8	83,0	77,3
Au chômage	27,4	18,0	23,0	9,3	14,3
Types d'emploi					
Cadres	4,7	8,7	9,1	17,1	10,9
Employés ou ouvriers	60,2	54,0	56,0	40,6	54,1
Travail à temps partiel	20,5	19,3	5,8	4,3	6,3

Source : Enquête Famille et Logements (Insee, 2011).

Champ : Ensemble des répondants vivant avec au moins un de leurs enfants de moins de 18 ans.

Les immigrés (hommes ou femmes) vivent en moyenne plus souvent en ZUS que les non immigrés et les femmes immigrées seules plus souvent que les hommes immigrés seuls (Tableau 31). D'une manière générale, les femmes immigrées semblent, du point de vue de leurs conditions de logement (statut ou taux d'occupation) davantage pâtir de leur condition de femme seule que les hommes : moins souvent propriétaires (15 % vs 25 %), elles sont également davantage logées dans le parc social (52 % vs 41 %) et tout autant concernés que les hommes par d'autres formes de logements, dont les meublés (4 %). De plus elles sont davantage victimes de mal-logement (surpeuplement du logement) que les hommes.

Tableau 31 ▼ Conditions de logement des familles selon le sexe et le statut migratoire des parents seuls, EFL

	Mères seules		Pères seuls		Pères immigrés en couple
	Immigrées	Non-immigrées	Immigrées	Non-immigrées	
Statut d'occupation					
Propriétaire	14,6	27,6	24,7	46,7	40,5
Locataire non HLM	28,8	32,8	29,0	28,1	20,2
Locataire HLM	51,8	36,6	41,4	22,5	35,7
Locataire meublé(e)	3,9	1,3	4,4	0,9	1,7
Logé(e) gratuitement	0,9	1,8	0,6	1,9	2,0
Taux d'occupation					
Plus d'une personne par pièce	7,2	1,2	11,5	1,4	4,8
Plus de 3 personnes par pièce	2,1	0,3	1,7	0,2	2,1
Résidence en ZUS	24,1	11,1	19,9	4,7	16,2

Source : Enquête Famille et Logements (Insee, 2011).

Champ : Ensemble des répondants vivant avec au moins un de leurs enfants de moins de 18 ans.

CONCLUSION

Les pères seuls bien que minoritaires au sein des familles monoparentales, constituent une population spécifique, dont les caractéristiques sociales ne sont pas toujours assimilables à celles des femmes. Ce constat se vérifie également au sein de la population immigrée. Les pères immigrés seuls sont plus âgés que leurs homologues féminins et appartiennent à des cohortes d'arrivée en France plus anciennes et composées de pays d'immigration « classiques » (Europe et Maghreb). Ils connaissent plus tardivement la monoparentalité, suite au veuvage en particulier. Par conséquent, leurs familles sont composées d'enfants co-résidents plus âgés mais également moins nombreux (même s'ils ont plus souvent des enfants résidant hors du ménage). Beaucoup d'entre eux ne sont plus actifs. Ceux d'entre eux qui sont encore sur le marché de l'emploi, sont autant concernés que les femmes immigrées seules par la précarisation de leurs conditions de vie (fort chômage, conditions d'emploi dégradées) même si leur situation est moins extrême.

8 BIBLIOGRAPHIE

- Acs M., Lhommeau B., & Raynaud E. (2015) Les familles monoparentales depuis 1990, *Dossiers Solidarité et Santé*, (67), 34.
- Algava E. (2003) Les familles monoparentales : des caractéristiques liées à leur histoire matrimoniale, *Etudes et résultats*, 218, 12.
- Beauchemin C., Borrel C., & Régnard C. (2013) Les immigrés en France : en majorité des femmes, *Population & Sociétés*, 502. Consulté à l'adresse <https://www.ined.fr/fr/publications/population-et-societes/immigres-france-majorite-femmes/>
- Beauchemin C., Hamel C., & Simon P. (Éd.) (2015) *Trajectoires et origines. Enquête sur la diversité des populations en France*. Consulté à l'adresse <https://www.ined.fr/en/publications/grandes-enquetes/trajectoires-et-origines/>
- Blanpain N., & Lincot L. (2015) Avoir trois enfants ou plus à la maison, *Insee Première*, 1531, 4.
- Borrel C., & Tavan C. (2004) La vie familiale des immigrés, *In France, portrait social* (p. 109-124), Insee.
- Bouvier G. (2012) Les descendants d'immigrés plus nombreux que les immigrés : une position française originale en Europe, *In INSEE Références*, Immigrés et descendants d'immigrés en France (p. 11-26), consulté à l'adresse <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1374014?sommaire=1374025>
- Breton D., & Prioux F. (2009) Observer la situation et l'histoire familiale des enfants, *In A. Régnier-Loilier (Éd.), Portraits de familles. L'enquête Etude des relations familiales et intergénérationnelles* (p. 143-167), Paris, Ined.
- Breuil-Genier P., Buisson G., Robert I., & Trabut L. (2016) Enquête Famille et Logements adossée au Recensement de 2011 : Comment s'adapter à la nouvelle méthodologie des enquêtes annuelles et quels apports ? *Economie et Statistique*, 483(1), 205-226, <https://doi.org/10.3406/estat.2016.10680>
- Buisson G., Costemalle V., & Daguet F. (2015) Depuis combien de temps est-on parent de famille monoparentale ? *Insee Première*, 1435, 4.
- Cadart M.-L. (2004) La vulnérabilité des mères seules en situation de migration, *Dialogue*, 163(1), 60-71.
- Chambaz C. (2000) Les familles monoparentales en Europe : des réalités multiples, *Etudes et résultats*, 66.
- Chardon O., Daguet F., & Vivas É. (2008) Les familles monoparentales. Des difficultés à travailler et à se loger, *Insee Première*, 1195, 4.
- Chzhen Y., & Bradshaw J. (2012) Lone parents, poverty and policy in the European Union, *Journal of European Social Policy*, 22(5), 487-506, <https://doi.org/10.1177/0958928712456578>
- Crépin C. (2010) Familles et politiques familiales dans le monde, *Evolutions, enjeux, perspectives* (p. 129), *Recherches et Prévisions* n° 94, Cnaf, http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/caf_11491590_2008_num_94_1_2409
- de Valk H. A. G. (2010) Children of Immigrants in the Netherlands: Growing Up in Diversity. *Child Indicators Research*, 3(4), 503-524, <https://doi.org/10.1007/s12187-010-9080-4>
- Delbes C., & Gaymu J. (2004) Les solidarités familiales au début de la retraite en France. *In J. Véron, S. Pennec & J. Légaré (Éd.), Age, générations et contrat social : l'Etat-providence face aux changements démographiques* (p. 157-180), Paris, Ined.
- Dreby J. (2015) U.S. immigration policy and family separation: The consequences for children's well-being, *Social Science & Medicine*, 132, 245-251, <https://doi.org/10.1016/j.socscimed.2014.08.041>
- Duncan S., & Edwards R. (Éd.) (1997) *Single mothers in an international context: mothers or workers?* London, UCL Press.

- Eremenko T., & de Valk H. A. G. (2016) *The role of family and international migration dynamics in the formation of single-parent families* (p. 31), Consulté à l'adresse Netherlands Interdisciplinary Demographic Institute website: <http://www.nidi.nl/shared/content/output/papers/nidi-wp-2016-06.pdf>
- Eremenko T., Thierry X., Mogueur L., & Prigent R. (2017) Organiser la garde des enfants quand on est mère seule : une spécificité des mères immigrées ? *Revue française des affaires sociales*, (2), 207-228.
- Esteve A., García-Romá, J., & Lesthaeghe R. (2012) The Family Context of Cohabitation and Single Motherhood in Latin America, *Population and Development Review*, 38(4), 707-727, <https://doi.org/10.1111/j.1728-4457.2012.00533.x>
- Eydoux A., & Letablier M.-T. (2007) *Les familles monoparentales en France* (p. 112), Paris, Centre d'Etudes et de l'Emploi.
- Findley S. E. (1997) *Migration and family interactions in Africa*. In *Family, population and development in Africa* (p. 230), London, Zed Books.
- Gaullier P. (2008) La décohabitation et le relogement des familles polygames. Un malaise politique émaillé d'injonctions contradictoires. *Recherches et Prévisions*, n° 94, 59-69, Cnaf, <https://doi.org/10.3406/caf.2008.2409>
- Hamel C., Mogueur L., & Santelli E. (2011) L'entrée dans la vie adulte des filles et fils d'immigrés, *Revue des politiques sociales et familiales*, n° 105, 47-58.
- Haut Conseil de la Famille (HCF) (2014), *Les ruptures familiales : état des lieux et propositions, rapport du 10 avril 2014*, 218.
- Héran F., & Pison G. (2007) Deux enfants par femme dans la France de 2006 : la faute aux immigrées ? *Population & Sociétés*, 432, 4.
- INSEE (2012) Immigrés et descendants d'immigrés en France, *Insee Références*, consulté à l'adresse <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1374013?sommaire=1374025>
- INSEE (2014) *France, portrait social - édition 2014*, consulté à l'adresse <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1288529>
- INSEE (2015) Couples et familles, *INSEE Références*.
- Jeandier B., Mansuy J., & Bourreau-Dubois C. (2013), *Accès à la justice et aide juridictionnelle lors de divorces contentieux*, 454-471, Presses universitaires de Louvain.
- Katz R. (2000) Attitudes of New Immigrant and Veteran-Resident Israeli Divorced Mothers Toward Single Motherhood, *International Migration*, 38(5), 83-97, <https://doi.org/10.1111/1468-2435.00129>
- Kirsbaum T., Brinbaum Y., & Simon P. (2009) *The children of immigrants in France: the emergence of a second generation* (p. 64), consulté à l'adresse Unicef Innocenti Research Centre website : <http://www.unicef-irc.org/publications/574>
- Kohler C., & Thave S. (1997) *Les immigrés et leur famille au recensement de 1990*, consulté à l'adresse <http://www.insee.fr/fr/publications-et-services/irweb.asp?id=rp99pipe>
- Kondo R. (2011) Les mères japonaises et coréennes en situation de monoparentalité : un risque de précarité, *Revue des politiques sociales et familiales*, 101, 19-34.
- Kreider R. M., & Ellis R. (2011) *Living Arrangements of Children: 2009* (n° Current Population Reports P70-126; p. 25), consulté à l'adresse US Census Bureau website: <https://www.census.gov/prod/2011pubs/p70-126.pdf>
- Landale N. S., Thomas K. J. A., & Van Hook J. (2011) The Living Arrangements of Children of Immigrants, *The Future of Children*, 21(1), 43-70.
- Lapinte A. (2013) Un enfant sur dix vit dans une famille recomposée, *Insee Première*, 1470, 4.
- Le Pape M.-C., Lhommeau B., & Raynaud E. (2015) Les familles monoparentales en Europe : de nouvelles façons de faire famille pour de nouvelles normes ? In *INSEE Références, Couples et familles* (p. 27-40), Paris, Insee.

- Le Quentrec-Creven G. (2013) Les conditions de logement des nouvelles migrantes, *Infos Migrations*, 54.
- Lévy C. (2011) Les familles monoparentales à l'épreuve de la précarité et du regard social, *Informations sociales*, 168(6), Cnaf, 78-88.
- Lippman L. H., & Wilcox W. B. (2013) *World Family Map 2013*, Mapping Family Change and Child Well-Being Outcomes.
- Lombardo P., & Pujol J. (2010a) Les niveaux de vie en 2008, *Insee Première*, 1311, 4.
- Lombardo P., & Pujol J. (2010b) Niveau de vie et pauvreté des immigrés en 2007, In *INSEE Références*, Les revenus et le patrimoine des ménages (p. 37 - 44), consulté à l'adresse http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=0&id=2910
- Mainguené A. (2013) Les familles monoparentales immigrées cumulent les difficultés, *Infos Migrations*, 52.
- Mogueuro L., Eremenko T., Thierry X., & Prigent R. (2018) Nouvelles dynamiques migratoires et conditions de vie des familles migrantes en France. Le cas des familles monoparentales immigrées, In M. Oris & N. Cauchi-Duval, *Actes des colloques de l'Association Internationale des Démographes de Langue Française : Vol. 2. Volume 2 — Les familles face aux vulnérabilités* (p. 5-18), consulté à l'adresse <https://www.erudit.org/fr/livres/actes-des-colloques-de-l'association-internationale-des-demographes-de-langue-francaise/volume-2-les-familles-face-aux-vulnerabilites/004513co/>
- Prioux F., & Barbieri M. (2012) L'évolution démographique récente en France : une mortalité relativement faible aux grands âges, *Population*, 67(4), 597-656.
- Séchet R., David O., Eydoux L., & Ouallet A. (2003) Les familles monoparentales. Perspective internationale (p. 83), *Recherches et Prévisions*, n° 94, consulté à l'adresse : http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/caf_1149-1590_2008_num_94_1_2409
- Thierry X. (1993) La nuptialité à l'épreuve de la cohabitation, *Population*, 939-974, consulté à l'adresse Persée <http://www.persee.fr>.
- Thierry X., Prigent R., Eremenko T., & Mogueuro L. (2018) Caractéristiques et organisation quotidienne des familles monoparentales immigrées, *Revue des politiques sociales et familiales*, n° 127, Cnaf, 63-70, <https://doi.org/10.3406/caf.2018.3288>
- Toulemon L., & Mazuy M. (2004) *Comment prendre en compte l'âge à l'arrivée et la durée de séjour en France dans la mesure de la fécondité des immigrants ?* Paris, Ined.
- Ypeij A. (2005) Gendered Travels: Single Mothers' Experiences at the Global/Local Interface, In T. Davids & F. van Driel (Éd.), *The Gender Question in Globalization. Changing Perspectives and Practices* (p. 109 - 124), <https://www.routledge.com/The-Gender-Question-in-Globalization-Changing-Perspectives-and-Practices/Driel-Davids/p/book/9780754673224>

9 LISTE DES ILLUSTRATIONS

Liste des tableaux

Tableau 1	Agrégation des pays de naissance	21
Tableau 2	Effectifs selon la situation conjugale, le statut migratoire et le pays de naissance des mères, EFL	24
Tableau 3	Effectifs selon la situation conjugale, le statut migratoire, le pays de naissance et la trajectoire migratoire des mères, TeO	25
Tableau 4	Âge des mères selon la situation conjugale, le statut migratoire et le pays de naissance, EFL	28
Tableau 5	Diplôme des mères selon la situation conjugale, le statut migratoire et le pays de naissance, EFL	30
Tableau 6	Âge à la naissance du premier enfant et mode d'entrée dans la monoparentalité selon le statut migratoire des mères seules, EFL	31
Tableau 7	Caractéristiques des familles selon le statut migratoire des mères seules, EFL	33
Tableau 8	Caractéristiques des familles selon le pays de naissance des mères seules immigrées, EFL	35
Tableau 9	Caractères sociodémographiques distinctifs des familles immigrées selon leur origine géographique	36
Tableau 10	Situation au regard de l'emploi des mères selon la situation conjugale, le statut migratoire et le pays de naissance, EFL	39
Tableau 11	Catégorie socioprofessionnelle des mères actives selon la situation conjugale, le statut migratoire et le pays de naissance, EFL	40
Tableau 12	Travail à temps partiel des mères en emploi selon la situation conjugale, le statut migratoire et le pays de naissance, EFL	40
Tableau 13	Type de contrat des mères en emploi selon la situation conjugale, le statut migratoire et le pays de naissance, EFL	41
Tableau 14	Conditions de travail selon la situation conjugale, le statut migratoire et le pays de naissance, TeO	42
Tableau 15	Sources d'argent déclarées par les mères selon la situation conjugale, le statut migratoire et le pays de naissance, TeO	43
Tableau 16	Revenu du ménage (unité de consommation) selon la situation conjugale, le statut migratoire et le pays de naissance, TeO	44
Tableau 17	Aide financière à des personnes extérieures au ménage selon la situation conjugale, le statut migratoire et le pays de naissance, TeO	44
Tableau 18	Niveau de vie perçu selon la situation conjugale, le statut migratoire et le pays de naissance, TeO	45
Tableau 19	Statut d'occupation du logement selon la situation conjugale, le statut migratoire et le pays de naissance de la mère, EFL	46
Tableau 20	Taux d'occupation du logement selon la situation conjugale, le statut migratoire et le pays de naissance de la mère, EFL	47
Tableau 21	Équipement des ménages et possession du permis de conduire selon la situation conjugale, le statut migratoire et le pays de naissance de la mère, TeO	47
Tableau 22	Proportion de mères ayant déjà été sans logement individuel selon la situation conjugale, le statut migratoire, le pays de naissance et le type d'hébergement, TeO	48
Tableau 23	Situation conjugale des parents seuls selon le sexe et le statut migratoire, EFL	50

Tableau 24	Caractéristiques sociodémographiques des mères selon la situation conjugale et le statut migratoire, EFL	51
Tableau 25	Caractéristiques des familles selon la situation conjugale et le statut migratoire des mères, EFL	52
Tableau 26	Diplômes et situation sur le marché de l'emploi des mères selon la situation conjugale et le statut migratoire, EFL	52
Tableau 27	Conditions de logement des familles selon la situation conjugale et le statut migratoire des mères, EFL	53
Tableau 28	Caractéristiques sociodémographiques des parents seuls selon le sexe et le statut migratoire, EFL	55
Tableau 29	Caractéristiques des familles selon le sexe et le statut migratoire des parents seuls, EFL	56
Tableau 30	Diplômes et situation sur le marché de l'emploi des parents seuls selon le sexe et le statut migratoire, EFL	57
Tableau 31	Conditions de logement des familles selon le sexe et le statut migratoire des parents seuls, EFL	57

Liste des figures

Figure 1	Proportion de mères seules selon le statut migratoire et le pays de naissance des mères, EFL	27
Figure 2	Durée de résidence en France des mères immigrées selon la situation conjugale et le pays de naissance, EFL	29

Numéros récents

- n° 211**
2020
Monoparentalité et précarité 3/4
L'enfant en compte. Parenté pratique et circulation des enfants dans la pauvreté
Fabien Deshayes - CRESPPA - GTM
- n° 210**
2019
Monoparentalité et précarité 2/4
Qui nourrit, qui doit ou devrait nourrir l'enfant ? Mères seules et pères absents en Martinique
Lefaucheur Nadine, Cantacuzène Roger, Kakile Joëlle, Lavra Paola, Thirof Myriam, Zobda Zebina Mylenn - CNRS
- n° 209**
2019
Monoparentalité et précarité 1/4
La situation des familles sans logement en Ile-de-France
Mireille Eberhard, Emilie Segol, Emmanuelle Guyavarch - Observatoire du Samusocial de Paris
- n° 208**
2019
Attentes, besoins et contraintes des parents en matière de conciliation vie familiale et vie professionnelle. Les premiers enseignements de l'enquête EMBLEME
Claire Laporte avec la participation d'Arnaud Crépin et Damien Hilairet Cnaf / TMO Régions
- n° 207**
2019
Évaluation de l'expérimentation de la garantie contre les impayés de pension alimentaire (Gipa)
Benoît Céroux, Florence Brunet, Pauline Kertudo, Clémence Petit Cnaf / Fors-Recherche sociale
- n° 206**
2019
Évaluation qualitative du dispositif « Promeneurs du Net »
François Cathelineau, Martin Audran, Manon Réguer-Petit, Arthur Jan
Agence Phare
- n° 205**
2019
2nd prix Cnaf - D'une grossesse transgressive à une maternité convenable
Aménagements temporels et arrangements normatifs chez de jeunes mères kanak
Océane Sipan École des Hautes Études en Sciences Sociales
- n° 204**
2019
1^{er} prix Cnaf - Le social à l'épreuve de la sanitarisation
Monographie d'un centre d'hébergement et de réinsertion sociale
Chloé Bussi Écoles des Hautes Études en Sciences sociales / Université Paris XIII
- n° 203**
2019
Taux de couverture territorialisé de l'accueil du jeune enfant
Méthodologie, interprétations et limites
Brigitte Debras, Bernard Pélamourgues Cnaf - Dser
- n° 202**
2019
Évaluation de la préfiguration des schémas départementaux des services aux familles
Cécile Ensellem, Véronique Dessen-Torrès avec Liane Dessigne, Sabine Mengin - Geste
- n° 201**
2018
Familles et société - Sondages 2017
BVA, CSA, Ifop, Ipsos, Opinion Way, Sofres
Lucienne Hontarrede Cnaf-Dser

Pour toutes correspondances
Virginie Gimbert – 01 45 65 53 03
virginie.gimbert@cnaf.fr
Maquettiste Ysabelle Michelet

Les dossiers d'études ne peuvent être vendus,
ils sont téléchargeables directement sur le www.cnaf.fr
► Presse et Institutionnel ► Recherche et statistiques
► **Publications**

Cnaf – 32, avenue de la Sibelle
75685 Paris cedex 14

